



LE LIEN

Bulletin de la **Fédération CGT** de l'**Éducation**, de la **Recherche** et de la **Culture**

Trimestriel 1 € - Mars 2017 - supplément au N° 190

www.ferc.cgt.fr

Documents du 12^e congrès fédéral



SOMMAIRE

P.3 / EDITORIAL

par Marie BUISSON

P.4 / Rapport d'ouverture

par Hervé BASIRE

RESOLUTIONS

P.11 / Partie 1

Situation générale

P.19 / Partie 2

La réponse syndicale

P.25 / Partie 3

L'outil syndical

p.32 / Rapport de clôture

par Marie BUISSON

p.35 / Rapport financier

par Martine FARNER

P.37 / Motion Turquie

P.38 / Motion BDS

P.39 / Motion Fonction publique

P.40 / Appel du congrès

P.42 / Nouvelles CEF/ CFC

P.43 / Votes



le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication

Marie BUISSON

n° CPPAP 0320 S 05498

Trimestriel 1 €

FERC - CGT Case 544

93515 Montreuil Cedex

Imprimerie Rivet Presse Édition



La FERC, notre fédération, a tenu son congrès en décembre 2016 à Dourdan.

Les délégué.es de toutes les organisations fédérées, ont adopté très majoritairement une orientation, des axes de travail et une organisation ; il nous faut maintenant mettre en œuvre au mieux ces résolutions pendant les trois années à venir, avec la direction élue par le congrès.

Pendant cette semaine de débats riches, nous avons ensemble pointé les attaques qui se sont accumulées ces 10 dernières années dans tous nos secteurs professionnels. L'autonomie des établissements, les baisses des budgets publics, la mise en concurrence renforcée aussi bien des services, des établissements que des entreprises, des associations et des personnels pèsent sur les missions, les métiers et les conditions de travail de toutes et tous.

La mise en place de la « Loi travail » et l'inversion de la hiérarchie des normes, malgré l'opposition majoritaire de la population, vont peser fortement sur le temps et l'organisation du travail des salarié.es du privé.

À l'horizon également, la remise en cause des statuts des fonctionnaires et la destruction des emplois. Nous devons continuer à dénoncer cette politique de casse, tout en luttant pied à pied avec nos syndiqué.es, au quotidien pour défendre les acquis sociaux conquérir de nouveaux droits.

Pour ce faire, nous avons besoin de pouvoir nous exprimer clairement et d'une même voix face à nos interlocuteurs ministériels et patronaux.

Nous aurons donc à mutualiser nos expériences, mener les débats, harmoniser nos points de vue...

Le travail fédéral est bien d'aider à l'indispensable mise en commun des réflexions et des actions.

Pour développer l'action de notre fédération, faire connaître nos revendications à toute la CGT, nous devons faire vivre nos collectifs fédéraux, participer à l'élaboration des positions et des documents confédéraux en renforçant les collectifs confédéraux mais aussi militer dans nos structures interprofessionnelles en territoire, en particulier sur les questions de recherche, enseignement, formation professionnelle, sport, éducation populaire.

Ce travail collectif que nous voulons mener dépend de la volonté de l'ensemble des militant.es, notre fédération ne peut fonctionner sans, et encore moins contre, les organisations syndicales qui la composent.

C'est ainsi qu'est structuré notre syndicalisme CGT, au plus près des salarié.es et des retraité.es, sur leurs lieux de travail et de vie, c'est ce qui fait vivre notre syndicalisme CGT démocratique et déterminé.

La hauteur des attaques passées et à venir nous impose de porter haut et fort la voix de la CGT.

Marie BUISSON, secrétaire générale

Rapport d'ouverture

par Hervé Basire



Bonjour à toutes et à tous.

Vous avez été destinataires du rapport d'activité présenté au nom de la direction élue au 11^e congrès. Les trois ans passés ont été marqués à la fois par des événements forts dans le domaine économique et social, pour l'action syndicale et la vie de nos organisations, mais aussi par une constante : l'affrontement de classe s'amplifie.

Les plus riches cherchent à capter les richesses produites et à assurer une domination sans partage sur le monde en laissant pour compte des millions de femmes et d'hommes qui pour nombre d'entre eux voient même leurs droits fondamentaux régresser.

Richard avait ouvert le 11^e congrès en décembre 2013 en faisant le bilan d'une politique gouvernementale qui avait tourné le dos aux espoirs de changement des Français.es et aux engagements pris.

Rappelons-nous pourtant le rejet très majoritaire notamment chez les jeunes et les salarié.es d'un « Sarkozisme » qui montrait déjà le visage d'une droite « décomplexée » vantant les mérites de la réussite individuelle, défenseur de l'ultralibéralisme, d'une droite prête à tout pour défendre les intérêts étroits des privilégiés et de la Finance, n'hésitant pas à nous entraîner dans des

conflits qui n'ont laissé que misère et désolation dans des pays qu'ils prétendaient libérer.

À quelques mois d'échéances électorales importantes, force est de constater que la majorité élue en 2012 non seulement n'a pas répondu aux attentes des Françaises et des Français, mais elle a, pour l'essentiel, poursuivi la même politique, répondant aux exigences du patronat en ignorant, et le plus souvent en méprisant, les représentant.es des salarié.es.

Je ne suis pas certain que les derniers rebondissements médiatiques autour de la non candidature de l'actuel président change la donne : les salarié.es doivent et devront d'abord compter sur leurs luttes pour défendre leurs intérêts.

Ces dernières années nous avons dû organiser la résistance dans un contexte de division syndicale renforcée et de répression antisyndicale (et surtout anti CGT) jamais vu depuis des décennies.

Nous avons traversé également une crise sans précédent de notre organisation.

Dans cette situation, il faut apprécier positivement notre dynamique d'action, sans en cacher les limites, et prendre acte de nos progrès en matière d'organisation, même si beaucoup reste à faire pour que le syndicalisme « de classe et de masse » que nous revendiquons se traduise dans tous les champs de notre fédération par une réalité objective.

Je ne reprendrai pas sur tous les éléments présentés dans le rapport d'activité pour qualifier la situation de crise que connaît notre société, j'en rappellerai quelques éléments essentiels.

La France est un des pays les plus riches du monde où la répartition des richesses est la plus inégalitaire. D'un côté 13% des Français.es sont en situation de pauvreté, de l'autre la France se situe au 2^e rang mondial pour le nombre de millionnaires. La France, c'est près de 5,5 millions de demandeurs d'emplois dont près de 800 000 jeunes de moins de 25 ans mais c'est aussi une productivité record, des salarié.es qui souffrent d'un travail trop pénible, de cadences infernales.

Les licenciements économiques se multiplient alors que les cadeaux au patronat n'ont jamais été aussi élevés. Pour ne citer que les derniers en date, on annonce 900 nouveaux emplois supprimés chez Alcatel-Lucent, 1826 à Air-France, 1164 dont 640 en France chez Airbus... avec des carnets de commande pourtant bien remplis. Partout se multiplient les plans dits « sociaux » et les accords « offensifs » comme chez Renault avec un chantage scandaleux sur l'emploi. C'est ça l'esprit de toutes les mesures gouvernementales prises dans le cadre du funeste pacte de responsabilité bien mal nommé.

Ces entreprises qui émargent au Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) comme au Crédit Impôt Recherche (CIR), qui bénéficient d'exonérations en tous genres, n'utilisent cet argent ni pour l'investissement ni pour l'emploi. Selon un rapport cité par les Echos en août 2016, au deuxième trimestre de l'année en cours les plus grandes entreprises françaises cotées en Bourse ont versé plus de 35 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, soit une hausse de 11,2%. La France occupe ainsi la deuxième place européenne et la troisième place mondiale en termes

RAPPORT D'OUVERTURE

de hausse des dividendes, derrière les Pays-Bas et la Corée du Sud. Les actionnaires des banques sont les mieux servis, avec des distributions de dividendes en hausse de 50 à 70%.

La campagne sur le coût du capital doit être poursuivie et sans doute déployée là où cela n'a pas été fait si nous voulons combattre la résignation et le fatalisme qui s'emparent trop souvent des salarié.es et d'une partie de nos militant.es.

Cette préemption du Capital qui appauvrit la grande majorité des hommes et femmes du pays assèche les finances publiques, justifiant aux yeux des gouvernants les politiques d'austérité.

C'est vrai en France, mais ces logiques concernent de nombreux pays, et chacun a en mémoire le rôle de la « Troïka » qui tient toujours sous tutelle la Grèce où plus d'un.e actif.ve sur quatre est privé.e d'emploi. Ces choix s'inscrivent dans le droit fil du « Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance » (TSCG) imposé aux Français.es par la majorité au pouvoir et l'opposition de droite.

Au niveau mondial, pour ne citer qu'un chiffre, retenons que le patrimoine cumulé des 1% les plus riches dépasse celui des 99% du reste de la population.

Cet ordre économique et social basé sur l'exploitation capitaliste se maintient grâce à un système de domination violent entraînant guerres et manipulation des opinions mondiales parfois sous couvert de la défense des Droits de l'Homme. Les mouvements identitaires, quels qu'ils soient, sont les sous-produits de ce système et sont savamment entretenus. La crise migratoire, conséquence des conflits les plus récents (Irak, Syrie, Libye) prolonge les exodes économiques massifs Sud Nord et Est Ouest.

L'Etat français s'illustre par des choix totalement contraires aux Droits de l'Homme et aux valeurs de solidarité internationalistes de notre peuple et reste impliqué dans la majorité des conflits armés.

La CGT s'honore, elle, de défendre la paix et de s'engager dans une démarche de solidarité active auprès de toutes les victimes des conflits et des désordres économiques et écologiques que connaît le monde.

Pour pérenniser le système de domination économique et échapper à la résistance populaire, les gouvernants et les puissances financières multiplient les accords bilatéraux comme le TAFTA (UE-USA) ou la CETA en donnant aux grands acteurs économiques un droit supérieur aux droits des peuples, encadrant toute possibilité de changement de société. Nos champs professionnels de la Culture, l'Education et la Recherche sont directement menacés.

Nous aurons un débat dans ce congrès mais il faut réévaluer cette dimension dans nos démarches revendicatives.

Le gouvernement français, loin de résister au capitalisme mondialisé, tente même de s'affranchir des règles et du droit international comme il vient de le faire avec la loi Travail : la CGT et FO ont d'ailleurs engagé des procédures juridiques auprès de l'OIT. Il est temps pour le syndicalisme européen de s'emparer de ces enjeux. Les nombreux soutiens reçus de syndicats étrangers lors de ce conflit montrent qu'on peut rendre concrète et active la solidarité internationale.

Présentant cette mondialisation comme une fatalité, le gouvernement décline dans tous les domaines de sa politique économique et sociale le dogme imposé par les puissances économiques et financières. La droite a beau jeu de faire désormais de la surenchère en s'at-

taquant à tous les services publics accusés de tous les maux, aux budgets sociaux, à tout ce qui faisait le pacte social issu du programme du Conseil National de la Résistance en oubliant que ces choix audacieux avaient permis de concilier croissance économique et développement social.

Parce que nous agissons pour une autre répartition des richesses nous avons porté avec l'ensemble de la CGT des propositions alternatives pour que les 200 milliards transférés aux revenus du capital soient utilisés autrement en renforçant nos services publics, en augmentant les salaires, en investissant dans un appareil productif au service de tous, en finançant la sécurité sociale pour qu'elle prenne en charge de nouvelles missions en matière de dépendance ou de sécurité sociale professionnelle. Il faut pour cela une réforme fiscale ambitieuse et redresser l'appareil productif autour de projets de développement respectueux des hommes et des femmes et de l'environnement.

Dans le combat pour l'industrie que mène notre confédération, nous avons toute notre place à prendre parce le développement et la démocratisation de la formation, l'investissement dans la recherche sont des éléments clés pour l'avenir.

Ces luttes sont donc indissociables de celles que nous menons contre les insuffisances des budgets de l'Education, de l'Enseignement supérieur et la Recherche, de la Culture et de la Jeunesse et des Sports, qui se traduisent par un abandon des missions, des transferts de compétence dangereux pour la cohésion sociale, une précarité et une politique de l'emploi scandaleuses. Rappelons que c'est entre autre le résultat de coupe sombre à hauteur de 50 milliards d'euros dans les dépenses publiques entre 2015 et 2017.

RAPPORT D'OUVERTURE

06

Supplément au Lien N° 190 - mars 2017

Les problèmes d'équilibre budgétaire bien réels sont le résultat de ces choix.

Cette austérité budgétaire a aussi un impact négatif pour l'ensemble de acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et particulièrement le secteur associatif. Nous ne comptons plus le nombre d'associations en liquidation judiciaire, de licenciements dans ce domaine.

Il faut donc plus que jamais travailler à rassembler l'ensemble des salarié.es, les retraité.es, des privé.es d'emploi dans l'action et pour cela favoriser à chaque fois que c'est possible l'approche interprofessionnelle de ces revendications.

Dire cela n'est pas ignorer le besoin de prendre en charge les questions revendicatives en matière de salaires, de conditions de travail, d'emploi, de défense du statut ou des conventions collectives... bien au contraire.

Ces questions sont essentielles dans notre activité : le cadre unitaire a été souvent déterminant pour donner un caractère de masse à ces luttes. C'est particulièrement vrai lorsque la construction s'est faite à la base autour d'objectifs identifiables pour les salarié.es comme nous l'avons vu il y a deux ans pour l'emploi et contre la précarité dans l'ESR, comme nous le voyons cette année à l'INRA contre le RIFSEEP ou autour des problématiques de l'éducation prioritaire dans les lycées ou bien encore lors de différentes journées d'actions à l'AFPA... pour ne citer que quelques exemples. Nous avons eu des difficultés à coordonner, à faire converger et à inscrire dans la durée certaines de ces actions.

Il faut dire qu'il a fallu faire « feu de tout bois » en nous opposant aux contre-réformes dans de nombreux domaines, aux restructurations ou fusions destructrices de services

publics, de démocratie, de droits des salarié.es. Certaines de ces luttes ont rencontré un écho majoritaire comme celle qu'ont menée les enseignant.es contre la réforme du collège mais parfois nous n'avons pu aller au-delà de démonstrations assez symboliques.

N'ignorons toutefois pas les multiples actions et réactions qui se déroulent au niveau des établissements, comme cela s'est encore vu récemment contre les fusions dans plusieurs universités ou contre la mise en place des ComUE.

Dans les universités, les logiques d'autonomie sont particulièrement graves mais elles tendent à s'imposer à tous les niveaux des services publics en se conjuguant souvent avec des logiques de décentralisation. Nul doute que ce dossier sera de nouveau au cœur de l'actualité revendicative puisque plusieurs candidats proposent de nouveaux et massifs transferts de compétences et des privatisations dans nos secteurs professionnels.

L'affaiblissement voire la disparition de services de l'Etat a un impact sur l'ensemble de la vie sociale. Ainsi l'abandon des nombreuses ambitions de l'Etat en matière de jeunesse et sport, la non-reconnaissance réelle de la place de ce ministère dans un pôle éducatif revendiqué par l'intersyndicale et notre syndicat SNPjs, pèsent sur toutes les structures relevant des services publics ou de l'économie sociale qui sont poussées vers des logiques de marchandisation.

C'est aussi ce qu'ont dénoncé les animateur.trices des activités périscolaires lors de plusieurs journées d'action sur leurs conditions de travail.

Autre sujet au cœur des préoccupations des salariés : les rémunérations.

Dans le public alors que les questions de carrière, de salaire, de régime indemnitaire, de mobilité... sont au premier rang des interpellations individuelles des personnels, on peine à construire des journées d'action conséquentes, comme nous l'avons encore vérifié le 29 novembre. Il nous faut mieux coordonner nos interventions avec celles de l'UGFF puisque les négociations conduites au Ministère de la Fonction Publique se déclinent dans nos périmètres ministériels.

Un regard croisé et attentif avec les négociations dans le domaine interprofessionnel s'impose aussi.

Affaiblis par une représentativité insuffisante dans certains ministères, par un périmètre unitaire souvent difficile à concrétiser, nous peinons aussi dans l'ESR à coordonner nos efforts alors que nous sommes la force syndicale la plus représentative.

La FERC, conformément aux orientations votées, ne peut se substituer aux syndicats qui doivent trouver le chemin de la construction commune lorsqu'ils sont concernés par les mêmes enjeux revendicatifs. Les blocages constatés nous ont conduits sur plusieurs dossiers à ne pouvoir déployer notre activité au niveau où il le fallait. Le gouvernement en profite, ne l'ignorons pas, pour se dispenser d'un cadre réel de négociation en ne prenant pas en compte la représentativité de la CGT. Il faut souhaiter que chacun.e sache tirer les leçons de ces impasses.

Dans le privé, les luttes sont beaucoup plus parcellisées dans nos champs professionnels. Là aussi, le rapport de force est essentiel et, lorsque la CGT est présente et organisée des avancées substantielles peuvent être obtenues, comme en témoigne l'expérience des camarades des FJT qui ont obtenu de réelles avancées revendicatives ou

RAPPORT D'OUVERTURE

celle du jeune syndicat des Francas de la Manche qui a su lui aussi gagner des droits supérieurs à ceux de la convention collective, même si la règle des marchés publics au moins disant tend à fragiliser ces conquêtes sociales.

Cette description succincte de l'activité revendicative de ces derniers mois doit bien évidemment être complétée par la part que notre fédération a prise dans l'ensemble des processus d'actions interprofessionnelles.

L'heure est à l'analyse objective de ces mobilisations. Nous pouvons être collectivement fiers des 13 journées nationales unitaires d'action, de grèves et de manifestations, de cette manifestation nationale monstre du 14 juin, des arrêts de travail et des grèves dans un contexte de répression jamais vu, dans le cadre inédit de l'état d'urgence et les restrictions des libertés individuelles et collectives.

Apprécions également le résultat obtenu par la votation puisqu'1,5 millions de travailleur.seuses et de citoyen.nes ont choisi de se saisir de cette initiative en moins de 4 semaines pour exprimer leur opinion et traduire dans le vote ce que les sondages exprimaient. Soulignons l'engagement des militant.es de plusieurs secteurs de notre fédération comme ceux de l'enseignement initial privé qui nous ont fait parvenir des résultats de votation massive dans de nombreux établissements.

Lors de ce conflit, nous avons pu aussi vérifier l'engagement de milliers de salarié.es isolé.es, travaillant dans les TPE ou PME, des secteurs peu organisés. J'en profite pour rappeler que la campagne des élections TPE est bien évidemment l'occasion d'aller de nouveau à leur rencontre. La date, vous le savez, en a été reportée, et toute initiative individuelle et collective sera utile

pour gagner des voix et assurer le succès de la CGT.

Quoi qu'en disent nos détracteurs, cette lutte a permis de donner un coup d'arrêt à certaines ambitions des plus libéraux. Ces reculs ne sont pas le résultat de discussions de couloir mais bien le fruit de la lutte. Dans certains secteurs professionnels, des négociations ont permis certaines avancées qui restent aujourd'hui certes encore à concrétiser, notamment autour des politiques de jeunesse, des plus précaires, des saisonniers, des intérimaires, de droit effectif à la déconnection...

Le gouvernement a dû manœuvrer et a été contraint dans le champ de la fonction publique d'ouvrir là aussi des négociations, même si le résultat de celles-ci est très insuffisant en matière d'augmentation de point d'indice et de revalorisation des grilles et des carrières.

La loi Travail dont nous demandons l'abrogation ne doit pas rentrer dans nos entreprises répête-t-on. Il nous faudra décliner dans les champs fédéraux cet engagement. Cela ne peut être renvoyé à la seule responsabilité de nos syndicats de droit privé, d'autant que si l'on écoute plusieurs candidats à la présidence de la République déclarés, on constate qu'ils rivalisent dans leurs attaques contre la fonction publique, contre le statut. Il faut donc que fonctionnaires, agents publics, salarié.es sous statut et salarié.es de droit privé travaillent ensemble pour donner des suites à cette belle mobilisation pour défendre leurs droits, leurs statuts ou conventions collectives et en conquérir de nouveaux.

Nos repères revendicatifs adoptés très largement pointent d'ailleurs des objectifs ambitieux qu'il faut faire vivre. De nombreux articles consacrés aux droits collectifs, le

numéro du Lien spécial DLAJ, le cahier de l'OFCT, ouvrent aussi des pistes pour mener ce débat avec les salarié.es, pour construire des démarches revendicatives.

Le succès rencontré par les formations et réunions animées par les camarades du collectif travail santé nous permet de mesurer les attentes des salarié.es démunis face aux dégradations des conditions de travail, aux réorganisations dans lesquelles ils ne trouvent plus leur place.

Nous devons également faire le choix de saisir le monde du travail dans sa diversité : travailler aux questions nouvelles de précarité, du temps partiel subi, aux questions spécifiques du travail « saisonniers », aux droits sociaux ... La lutte contre toute forme de précarisation de l'emploi doit se mener dans le privé et le public : il est nécessaire de mieux outiller nos syndicats, de mieux mutualiser nos expériences de luttes et nos victoires même partielles dans ce domaine. Nous devons continuer de donner des explications et porter des propositions globales contre ce phénomène dévastateur mais n'oublions pas que l'urgence de la précarité sociale que cela entraîne nécessite aussi d'avancer parfois pas à pas avec ces salarié.es : gagner 1 an de prolongation d'un CDD, un accès aux droits sociaux en matière de restauration par exemple ne signifie pas renoncer à nos objectifs, c'est donner aux salarié.es concernés une lueur d'espoir leur permettant de s'engager dans le combat contre ces formes les plus violentes de l'exploitation.

Notre fédération doit donc s'adresser plus et mieux aux 1,3 millions de fonctionnaires de son champ, mais aussi au million de salarié.es du privé qui sont dans le périmètre des conventions collectives sous la responsabilité de la fédération et de ses syndicats de droit privé, j'y reviendrai, car l'enjeu est d'importance pour ne pas laisser des sala-

RAPPORT D'OUVERTURE

08

Supplément au Lien N°190 - mars 2017

rié.es isolés face aux appétits des patrons et aux choix politiques du gouvernement.

C'est d'autant plus indispensable que cet isolement aggravé par le contexte économique, par l'affaiblissement des politiques Culturelles et d'Education populaire facteur de cohésion sociale mais aussi par l'affaiblissement de la présence syndicale, a conduit de trop nombreux salarié.es à soutenir plus ou moins ouvertement les nauséabondes idées d'extrême droite.

Le ton et les propos du désormais candidat de la droite et du centre nous ramène lui aussi aux vieilles recettes en matière d'ordre moral, de liberté, de démocratie, de droits des femmes, de droit à la différence, de laïcité... Ils sont aussi banalisés par la politique sécuritaire et autoritaire du gouvernement.

C'est pourquoi nous avons décidé de participer activement à la campagne confédérale contre les idées d'extrême droite tout en continuant d'agir concrètement contre toutes les formes de discriminations et pour les libertés.

Nous sommes investis dans de nombreux collectifs et nous nous associons dès que possible aux campagnes pour les droits et libertés. Notre présence à RESF et/ou dans les collectifs sans papiers, dans les collectifs LGBT, au CDERE au niveau national se décline parfois en région.

Nous sommes aussi intervenus régulièrement sur la question de la laïcité : pas celle « détournée et défigurée », pour reprendre le titre du dernier article du « Lien », qui sert de paravent aux islamophobes de tous bords, mais la laïcité émancipatrice qui a toujours été au cœur des combats de la CGT. La mise en place du collectif confédéral auquel participe une de nos camarades est

une bonne chose et nous pourrions apporter une contribution fondée sur une riche expérience acquise dans les combats difficiles et parfois victorieux menés par nos camarades du SNEIP et du SNPEFP.

Ces engagements honorent toute la CGT et notre fédération et nous ne devons pas tomber pas dans le piège de ceux qui instrumentalisent ces peurs et laissent entendre qu'ils sont la « voix du peuple ». Des millions de nos concitoyen.nes montrent au quotidien qu'il est possible et vital pour l'avenir de notre pays de rester fidèle aux valeurs humanistes qui fondent la culture de la France bien plus que la mythologie d'une France blanche et catholique en vogue dans les années les plus sombres de notre histoire. Nous ne céderons pas, nous ne transigerons pas avec nos valeurs fondamentales et internationalistes. Faisons vivre le mot d'ordre de notre CGT : n'opposons pas les misères, combattons-les !

Combattre la misère, c'est agir pour nos services publics, pour une économie réellement sociale et solidaire mettant l'humain au cœur des enjeux de société. Combattre la misère, c'est agir contre le chômage. Combattre la misère, c'est assurer une protection sociale de haut niveau. Combattre la misère, c'est assurer un emploi et un salaire décent pour toutes et tous quels que soient l'âge, le sexe ou la nationalité. Combattre la misère, c'est permettre un accès de tous à l'éducation et à la culture. Combattre la misère, c'est mettre la recherche au service du développement humain et non des profits. Combattre la misère, c'est s'inscrire dans une perspective de transformation sociale.

Nous ne sommes pas seuls ni isolés dans ces combats. Nous rencontrons dans les collectifs, dans les mobilisations des forces associatives ou politiques avec lesquelles nous partageons des objectifs de luttes tout

en préservant notre indépendance et en inscrivant nos actions dans le cadre syndical qui est le nôtre. Nous avons fait l'expérience qu'il était dangereux et contre-productif de s'en remettre aux échéances électorales ou de déléguer nos responsabilités au mouvement social quand bien même nous partageons avec de nombreux partenaires certains objectifs de transformation sociale.

Le syndicalisme doit être ancré dans les lieux de travail. Mais là aussi soyons vigilants et attentifs à l'évolution des conditions des rapports syndicats/employeurs que le pouvoir et le patronat nomment le « dialogue social ».

Nous avons à analyser aussi avec nos syndiqué.es et les salarié.es les limites de notre participation aux instances représentatives. Si nous ne faisons pas par principe le choix de la chaise vide, nous devons savoir mieux articuler construction syndicale, actions, revendications et négociations pour être efficaces. C'est vrai dans le secteur public et sans doute est-il temps, dans la perspective des élections professionnelles de 2018, de tirer le bilan du mandat qui nous a été donné.

Dans le privé, nous avons renforcé les collectifs de travail dans les branches de l'animation et du sport tout en étant loin d'avoir tissé l'indispensable lien qu'il faut avoir avec nos syndiqué.es. Les syndicats qui sont en situation de responsabilité sur ces branches sont en progression en matière de syndicalisation, de déploiement ou de représentativité à l'image du succès de nos camarades du SNPEFP, devenu la première force syndicale à HEC, ou de celui de nos camarades du lycée privé d'Hazebrouck qui viennent d'obtenir plus de 28% des voix alors que se sont multipliés dans l'établissement sanctions et licenciements contre les militants de la très jeune section CGT.

RAPPORT D'OUVERTURE

Notons d'ailleurs que lorsque nous nous en donnons les moyens, la CGT obtient des résultats positifs en matière de représentativité et de renforcement, comme ce fut le cas dans l'entreprise de délégation de service public « Vert Marine » où nous avons obtenus 66% des voix au premier tour avec quorum atteint au grand dam de l'employeur.

Ces victoires qui font chaud au cœur ne doivent pas masquer une réalité difficile : dans nos champs professionnels, les salarié.es sont le plus souvent dispersés dans des TPE ou PME où tout est à faire en matière de construction syndicale.

Notre fédération aura des choix à faire pour que nos engagements se traduisent par des faits en matière de mutualisation de moyens entre public et privé. C'est à ce prix que nous développerons notre activité auprès des centaines de milliers de salarié.es de droit privé dans l'Éducation, la Recherche et la Culture.

Il faut aussi rester solidaires face à la vague de répression antisyndicale, anti-CGT, face à toutes les atteintes aux libertés. Nous avons eu raison d'être aux côtés des Goo-dyear et des AIR France à l'appel de notre confédération. Nous avons dénoncé les interdictions, les gazages et autres violences policières, nous continuons le combat pour dénoncer les procès iniques qui touchent des ami.es et militant.es comme Nicolas Jounin ancien enseignant.e en sociologie de Paris 8 qui a été condamné à une peine de 6 mois de prison avec sursis accompagnée de l'inscription au casier judiciaire pour des faits totalement falsifiés.

Des dizaines d'autres militant.es syndicaux et de jeunes subissent le même sort. Ainsi, un camarade de la construction est menacé d'une peine d'un an de prison avec sursis, de 4000 euros dont 2000 avec sursis pour un jet de peinture dans les

locaux de la chambre patronale au cours d'une action collective.

La criminalisation de l'action syndicale est à mesurer à l'aune de la clémence accordée aux patrons voyous, aux fraudeurs, à ceux qui chaque jour mettent en péril la vie des salarié.es.

Nous devons aussi débusquer chaque acte d'entrave au quotidien, les retards de carrière, les interdictions professionnels, et agir pour combattre toute forme de discrimination contre les militant.es syndicaux. Il nous faut reprendre l'offensive en utilisant les outils fédéraux mis à la disposition des militant.es des organisations fédérées

Le patronat et les gouvernements successifs rêvent de placer le syndicalisme au rang de caution sociale, chargée de se cantonner dans l'accompagnement des politiques dont le maître mot reste la priorité donnée à la rentabilité du capital.

Certaines forces syndicales s'en accommodent et en font même leur fonds de commerce, d'autres se réfugient dans le repli corporatiste.

Le mouvement social de ces derniers mois a montré que les orientations mises en œuvre par notre confédération, réaffirmées lors du 51^e congrès, sont celles qu'attendent les salarié.es.

Revendiquer, rassembler et lutter, négocier pour gagner, c'est ce syndicalisme que nous faisons vivre. Un syndicalisme de classe et de masse, de résistance et de propositions.

Si ceux qui prédisent notre fin prochaine et nous accusent de passivité mettent tant d'acharnement à nous combattre c'est qu'ils connaissent notre efficacité et le rôle central que nous pouvons jouer pour contrer leurs ambitions. C'est parce qu'ils nous craignent et re-

connaissent implicitement le rôle majeur de la CGT pour la défense du monde du travail que certains vont jusqu'à demander l'interdiction de la CGT : c'est en quelque sorte l'hommage du vice à la vertu.

Oui la CGT est utile et je voudrais illustrer l'importance de notre présence et notre activité syndicale pas deux exemples dans nos champs professionnels.

Nous venons avec la confédération de célébrer les 70 ans de l'AFP. Nous avons évidemment en mémoire la parole des salarié.es qui constatent la dégradation de leurs conditions de travail et la baisse de l'emploi. Pour autant, le projet initial de liquidation de l'outil public n'a pas été atteint. L'intervention des salarié.es, le rapport de force conforté par de bons résultats de la CGT, la complémentarité des interventions du syndicat et de la confédération ont permis de donner un cadre national permettant de poursuivre l'activité de l'AFP au service de la formation professionnelle. La lutte n'est pas terminée, les risques ne sont pas écartés définitivement et il faut reconquérir le terrain perdu face à une politique de marché libéral mais sachons apprécier le chemin parcouru.

Le deuxième exemple est celui de l'ouverture de la négociation pour la fonctionnarisation des salarié.es des personnels ouvriers des CROUS. Cette négociation a été imposée par des actions iconoclastes parfois, comme la manifestation sauvage à Matignon, contraignant le cabinet à recevoir le syndicat, les occupations du conseil d'administration du CNOUS, ou les rencontres imposées avec des ministres lors de visites ou d'inaugurations diverses. C'est aussi le fruit d'une représentativité de haut niveau, le travail d'un réseau de syndicats forts de plus de 1000 syndiqué.es. Si rien à ce jour n'est acquis, il semble que ce dossier

RAPPORT D'OUVERTURE

10

Supplément au Lien N° 190 - mars 2017

soit en passe d'aboutir, et ce serait à mettre au seul crédit de la CGT puisque les autres forces syndicales en présence n'ont cessé depuis des mois de dénigrer l'action de nos camarades.

L'enjeu est donc bien de renforcer partout notre présence, notre représentativité, et notre qualité de vie syndicale.

En dépit des crises qui ont affecté la CGT, des bouleversements du monde du travail, de la répression syndicale, notre fédération, ses syndicats sont bien présents.

En 2014 dans la fonction publique nous avons pu préserver l'essentiel de nos forces, malgré un mode scrutin pénalisant et un contexte difficile, et même obtenir quelques progrès dans certains secteurs. L'échéance de 2018 est bien sûr un sujet majeur qui sera sur la feuille de route de la future direction fédérale.

J'ai cité plusieurs résultats dans le champ du privé qui montrent, même si ce n'est pas uniforme, des progrès parfois spectaculaires sur lesquels nous ne communiquons d'ailleurs pas assez : nous devons renforcer le pilotage collectif autour des enjeux de représentativité.

La syndicalisation relève de la responsabilité première des organisations fédérées. Néanmoins, le suivi et l'aide de la fédération sont essentiels pour nombre d'entre elles et pas seulement pour aider à la maîtrise des outils Cogitiel et Cogétise.

Nos progrès mesurés mais réguliers comme l'indiquent les tableaux présentés par Olivier, doivent faire l'objet d'analyses fines et de démarches concertées pour aborder des questions aussi complexes que celle de la continuité syndicale en lien avec l'UFR, celle des déserts syndicaux dans nombre de TPE du secteur pri-

vé, celle de la faiblesse ou l'absence de la CGT dans plusieurs secteurs de la fonction publique.

Il faut non seulement augmenter le nombre de syndiqué.es mais aussi pouvoir les organiser en bases syndicales permettant à chacun d'eux d'être acteur et réellement décideur dans la CGT, d'être en capacité de mettre en place sur son lieu de travail la démarche CGT. Nous ne pouvons que nous féliciter des progrès accomplis puisque nous avons validé l'affiliation de plusieurs syndicats et celle de l'Union des syndicats CGT des MFR lors de la dernière CE de ce mandat.

La qualité de vie syndicale, c'est aussi la formation syndicale, dotée depuis le début du mandat de moyens nouveaux, c'est une communication modernisée avec la nouvelle maquette du « Lien » et le nouveau site de la FERC que les camarades qui ont été pilotes en la matière vous présenteront demain. Nous avons investi également dans la modernisation des locaux et du parc informatique.

Ces outils sont au service de l'activité revendicative comme le sont les collectifs dont certains, j'y ai fait référence, ont été particulièrement actifs pour permettre le déploiement de l'activité des syndicats et une approche plus collective et confédéralisée à l'image du travail réalisé par le collectif « formation professionnelle » mais on pourrait citer de nombreux autres exemples.

Pour conclure ce rapport, permettez-moi de vous faire part d'une conviction profonde confortée par l'expérience de ce mandat.

Tous nos efforts doivent viser à être plus efficaces : plus efficaces pour rassembler les salarié.es autour de revendications et propositions de progrès quel que soient leur statut, leur profession, leur région, leur

genre, leur nationalité... plus efficaces pour construire des luttes victorieuses, plus efficaces pour porter un projet de transformation sociale du 21^e siècle permettant l'émancipation des travailleur.euses.

Cela demande de travailler sans relâche à l'unité et de combattre les tentations de divisions autour d'enjeux dans lesquels ne se retrouvent pas les syndiqué.es. Le 51^e congrès est riche d'enseignements car après une crise profonde, notre confédération est de nouveau en ordre de marche.

Apprendre à mieux travailler ensemble dans la CGT, dans nos syndicats, dans notre fédération, dans la confédération est un impératif. Notre participation renforcée à de nombreux collectifs et groupes de travail dans la confédération, l'investissement de nombreux camarades dans les directions des structures interprofessionnelles sont des éléments importants mais ne sauraient suffire.

Le long combat pour sortir du corporatisme très prégnant dans nos champs professionnels est essentiel au moment où le repli sur soi, sur son territoire ou son métier gagne du terrain, encouragé par des dérives institutionnelles en matière de carrière ou d'organisation du travail. Poursuivons nos efforts pour faire progresser l'unité du monde du travail en France, en Europe et dans le monde.

Je suis convaincu que notre fédération est l'outil pertinent pour permettre à nos syndicats de répondre efficacement à ces défis. Notre 12^e congrès saura, je n'en doute pas, donner l'élan nécessaire pour faire vivre et grandir notre syndicalisme CGT dans l'Education la Recherche et la Culture.

Vive la FERC, vive son 12^e congrès et vive la CGT !

Résolution 12^e congrès de la FERC

Partie 1 : LA SITUATION GÉNÉRALE

I- MONDIALISATION : UN PROCESSUS RÉCENT ?

A- Un contexte contraint

Les dirigeants du capitalisme mondial considèrent qu'il n'y a qu'une loi unique, celle du marché s'auto-régulant de manière automatique sur de longues périodes. Dès lors, ils tentent de démontrer que cette régulation, perçue comme une loi « naturelle » serait le résultat d'un enchaînement mécanique et inexorable de phénomènes économiques et politiques structurant les sociétés humaines.

Les accords multilatéraux entre puissances économiques font régulièrement l'objet d'un traitement médiatique lacunaire sans mise en perspective et donnent l'impression qu'il s'agit de phénomènes nouveaux sans liens apparents.

Pour tenter de maximiser leurs profits, les États, les banques et les multinationales négocient dans le dos des peuples des accords internationaux : TAFTA (Transatlantique Free Trade Agreement = traité de libre-échange entre les États-Unis et l'Union Européenne), CETA (Canada-EU Trade Agreement - en français Accord Économique et Commercial Global), AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement).

Les dirigeants du capitalisme mondial se livrent à un féroce combat pour la domination de la planète et ses richesses. Ils créent ainsi des zones de tension prenant appui sur des logiques diverses (financières, ethniques, religieuses, culturelles...) et parfois contradictoires. Ils mettent en œuvre des politiques militaristes, conduisant aux conflits régionaux et ouvrant la voie à l'extension de leurs zones d'influence.

Les peuples en font les frais dans tous les cas.

Les capitalistes n'ont pas peur des conflits localisés qu'ils créent à l'occasion. Les entreprises et les banques possèdent des intérêts dans toutes les grandes places financières et diversifient leurs avoirs dans les groupes mondiaux. Qu'un camp gagne ou l'autre, les dividendes rentrent de toute façon dans le système. La logique est toujours et partout la même. Les entreprises multinationales font du « coût du travail » un outil de régulation des prix de revient dans un but unique : verser des dividendes toujours plus importants aux actionnaires. Tout cela conduit à la destruction massive des conquêtes sociales.

L'Union Européenne est construite sur les mêmes ressorts économiques. Le processus de Lisbonne favorise la croissance et l'emploi moins cher, qualifié de « fortement compétitif ». Ces changements rapides ont pour conséquences une très grande instabilité financière provoquant, crise après crise du capitalisme, une accentuation insupportable des inégalités.

Par exemple, l'infrastructure sociale de la Grèce s'est effondrée sous l'impact des mesures brutales d'austérité : 3 millions de personnes n'ont plus accès aux soins, 30% des Grecs vivent en-dessous du seuil de pauvreté, 17% ne peuvent subvenir à leurs besoins alimentaires quotidiens et 300 000 ménages n'ont plus aucun revenu.

Ce processus alimente les migrations internationales. En 2015, plus de 65 millions de personnes ont été contraintes de se déplacer du fait des guerres ou des persécutions. La majeure partie des migrants

quittant l'Afrique et le proche Orient espère s'installer en Europe. Refusant ses responsabilités et niant le droit d'asile, l'UE renforce les conditions d'entrée sur son territoire et utilise des pays méditerranéens plus pauvres, qui, à cause de leur position géographique sont les premiers à recevoir le flux des migrants comme le Liban ou la Grèce, ou des pays comme la Turquie dont le régime négocie habilement des contreparties afin de réguler les migrations et les demandes d'asile, et de gérer les camps de rétention. Dans le même temps, le patronat utilise la vulnérabilité des migrants pour accroître la pression sur les travailleurs européens : ils fournissent une main d'œuvre à très bas coût, employée dans des conditions de travail proches de celle du prolétariat préindustriel, à des salaires indécents, bien souvent sans contrat de travail et donc sans couverture sociale.

B- La FERC-CGT : outil d'émancipation

La CGT repose sur ses deux pieds : la défense des intérêts immédiats des salarié.es et la transformation et l'émancipation sociales. Dans le cadre de la lutte des classes qui oppose le capital et le travail, la FERC CGT entend redonner toute sa place au travail : salaires, conditions de travail, organisation du travail avec l'humain au cœur des enjeux. À partir de là, nous construisons des nouvelles solidarités internationales, rejetant les mises en concurrence des salarié.es et combattant l'exploitation. L'objectif est la construction d'un nouveau modèle de développement qui soit socialement juste, économiquement viable et respectueux de l'environnement.

Ce sont bien les luttes des travail-

RESOLUTION 1

12

Supplément au Lien N° 190 - mars 2017

leur.ses partout dans le monde, avec leur organisation syndicale, qui freinent les tentatives d'imposer une hégémonie libérale et permettent de poser les bases d'un nouveau paradigme. Bien-être, liberté, solidarité : telle est la devise de la confédération CGT. Autant de valeurs qui sont encore plus nécessaires dans le contexte actuel d'accaparement des moyens et des fruits de la production au détriment de l'intérêt général.

Ainsi, face à la situation inacceptable des migrant.es aux portes de l'Europe, la FERC, avec la CGT, dénonce la politique de l'Union Européenne qui se soustrait à ses obligations d'accueil des réfugié.es, recourant à la dictature turque pour sous-traiter le contrôle de ses frontières. La FERC CGT exige un accueil digne des migrant.es sans trier entre réfugié.es de guerre, économiques, politiques, écologiques ou climatiques, la régularisation des travailleur.ses sans papiers et l'égalité des droits.

C'est ainsi que la FERC CGT inscrit son action dans le projet confédéral de Statut du travail salarié et de sécurité sociale professionnelle, porteur d'émancipation sociale et outil de lutte contre la précarisation et la paupérisation programmée.

II- UNE DÉMOCRATIE MISE À MAL

Alors que son concurrent, le Président sortant Sarkozy, fustigeait les « corps intermédiaires » et en particulier les syndicats, le candidat Hollande, dans son discours du 22 janvier 2012 au Bourget s'était engagé à « revigorer le dialogue social ». Dès son accession au pouvoir, il a convoqué une « conférence sociale » les 9 et 10 juillet 2012.

Ces « conférences sociales » consistent à obtenir le consentement, voire la caution, des organisations syndicales sur des décisions déjà prises. Sous couvert de concertation, il s'agit de faire accepter aux syndicats les volontés du patronat, dans une relation asymétrique de par le positionnement du gouvernement. Pour preuve une « standing

ovation » que les patrons feront au 1^{er} Ministre déclarant : « j'aime l'entreprise ». Le congrès de la FERC se félicite que la confédération CGT ait décidé de refuser ce simulacre et ait quitté ces conférences sociales.

La politique développée par les gouvernements Hollande s'est entièrement située dans ce cadre contraire aux intérêts des populations ; au plan international avec les guerres en Afrique et au Moyen-Orient, au plan national avec les politiques d'austérité et la soumission aux exigences du patronat cherchant à liquider tous les droits acquis par les salarié.es, et en particulier ceux issus de 1945.

Après les lois Macron et Rebsamen, la Loi Travail ou El Khomri vise à faire primer les accords d'entreprises sur les accords nationaux de branche, subordonnant ainsi les droits des salariés aux intérêts des patrons.

La CFDT avec la CFE-CGC, l'UNSA et la CFTC quant à elles, dans une cogestion assumée, signaient dès janvier 2013 un ANI avec le MEDEF pour « gagner moins mais sauver des emplois ». Cet ANI sera transposé dans la LSE (Loi de Sécurisation de l'Emploi) du 14 Juin 2013, loi bien mal nommée puisque ce seront 1000 chômeur.ses de plus, tous les jours de ce quinquennat !

Le territoire devient la solution à tous les problèmes pour autant qu'il ait la taille critique. De 36000 communes trop petites, on fait des « intercommunalités », des « Métropoles » ; partant de 22 régions d'inégale puissance, on en regroupe 17, pour arriver au chiffre de 13, dans la logique imposée par l'UE.

Notre fédération syndicale, dont les champs professionnels sont particulièrement concernés par l'invasion du tout-anglais transatlantique imposée par les capitalistes (français en premier lieu), défend l'usage du français comme langue de la République et la diversité linguistique contre le globish, version appauvrie et standardisée de la langue anglaise.

C'est la Loi NOTRe imposée malgré « la fronde » des Maires et élus locaux de tout bord politique, qui dénonçaient la recentralisation des lieux de décision et la mise à mal de l'exercice de la démocratie de proximité. Particulièrement perceptible dans les choix de fonctionnement du service public, où les décisions se prennent dans des « hautes sphères » technocratiques, loin du citoyen-usager. Et sous couvert de « Partenariat Public-Privé », des entreprises privées cherchent à rentabiliser un segment de marché (eau, traitements des déchets, voirie, hôpitaux, enseignement supérieur et recherche...) et non à satisfaire des besoins de la population !

Ces réorganisations des politiques publiques, à l'aune du tout économique, génèrent la marchandisation de tous les biens communs et la casse programmée des services publics. Ces privatisations, plus ou moins larvées, entraînent soit une dégradation du service rendu (pour le même prix, il faut donner 12% de dividendes à l'actionnaire), soit une augmentation des prix, excluant les « clients » les moins solvables ! Quand ce n'est pas la double peine de la conjugaison des 2 phénomènes !

Les partisans de la privatisation trouvent des vertus magiques à la concurrence qui ferait automatiquement baisser les prix et permettrait un accès à des services à bas coût au plus grand nombre. L'attaque est frontale vis-à-vis des salarié.es à statut de fonctionnaires dont il suffirait de supprimer les postes pour que le service rendu au public soit meilleur. Sarkozy, par exemple, se félicitait d'en avoir supprimé 150000 en 5 ans (enseignant.es, infirmier.es...) : loin de trouver des remèdes au chômage, cela a, au contraire, développé la précarité !

Au-delà de la vulgate de comptoir, c'est aussi une attaque en règle contre le modèle social français et les conquêtes sociales d'un siècle de luttes. En remettant en cause des régimes prétendument spéciaux, c'est le nivellement par le bas qui

est visé. Sous couvert « d'équité » et au prétexte qu'il y a des précaires, alors « organisons la précarité pour tous » disent ensemble patronat et gouvernement. Mais cette destruction des conquêtes sociales se paie cher en matière démocratique : finie l'égalité d'accès et de traitement dans les services publics, fini le « chacun selon ses besoins », et seuls ceux qui ont « les moyens » d'accéder au marché seront pris en compte.

Ces inégalités réelles sont génératrices de tensions sociales, du chacun pour soi, a contrario des idéaux du vivre ensemble dans la solidarité. La violence des marchés et de la concurrence sauvage devient la règle entre les individus, entre les territoires (qui se veulent plus attractifs que leur voisin) entre les États souvent pour le pire, jamais pour le meilleur. Avec le risque avéré du repli sur soi, du « on est chez nous », de la montée des nationalismes, le pire redevient possible.

Les conquêtes obtenues dans le cadre de « l'Etat-nation » l'ont été grâce au rapport de force et aux luttes, que ce soit en 1936, 1944-1945, 1968...

Au début du XX^e siècle qui allait s'avérer terrible, l'internationaliste Rosa Luxemburg analysait que le choix se faisait entre le Socialisme ou la barbarie. En ce début du XXI^e siècle, ce dilemme est toujours d'actualité.

III- L'IMPACT SUR NOS CHAMPS

Cette aggravation des attaques contre le monde du travail se répercute évidemment sur les personnels, leurs conditions et organisation de travail et d'emploi, et donc sur les missions d'éducation, de recherche, de culture.

A- Impact sur nos missions.

a) Éducation de la maternelle au supérieur

Les lois dégradant le système éducatif public de la dernière période (loi Peillon de « refondation de l'École », rythmes scolaires, réforme du col-

lège, lois LRU-Pécresse et LRU-Fioraso dans le supérieur), imposées malgré la résistance des personnels avec leurs syndicats, commencent à faire sentir tous leurs effets. De nouvelles mesures sont discutées ou mises en œuvre.

Globalement, la politique que les gouvernements successifs cherchent à appliquer, a une remarquable cohérence de la maternelle au supérieur. Ils cherchent à :

- rendre les écoles et les établissements de plus en plus « autonomes », ce qui signifie en pratique leur mise en concurrence et la mise au pas des personnels par les chefs d'établissements, qui deviennent de plus en plus des patrons (qui recrutent, évaluent, attribuent des primes et licencient).

- réduire la responsabilité des académies et du ministère pour transférer le financement et la gestion des établissements au niveau de la collectivité territoriale la plus « adaptée » (région, métropole, intercommunalité...).

- diminuer le contenu des cours en termes de savoirs, pour augmenter le temps de cours dédié aux « compétences » utiles immédiatement pour l'entreprise, pour viser « l'employabilité » au détriment des qualifications. Cela passe par l'augmentation du temps passé en entreprise (en particulier, le développement des stages, de l'alternance et de l'apprentissage) et le renforcement du contrôle du patronat sur les formations.

- augmenter la « lisibilité » des parcours des élèves et étudiant.es pour le patronat avec la généralisation des livrets numériques et des compléments aux diplômes.

Les objectifs sont de plusieurs ordres pour le capital :

- détruire le cadre national des formations, les programmes nationaux et les diplômes nationaux, bases des qualifications et des conventions collectives nationales.

- réduire l'esprit critique et la culture de l'immense majorité de la population, facteurs d'émancipation, tout en maintenant un haut niveau de « compétences utiles » aux employeurs.

- maintenir et augmenter la ségrégation spatiale et sociale de l'École.

- liquider les statuts nationaux des personnels, qui les unifient, les protègent et leur donnent des latitudes pour défendre les missions et les usagers.

- à terme privatiser des secteurs rentables.

Ces objectifs de casse du caractère national du système éducatif s'articulent avec la politique d'austérité et la régionalisation impulsée par l'Union Européenne, qui étranglent et démantèlent le Service public construit dans le cadre de la nation. Ainsi, les 60000 postes promis par Hollande dans le primaire et le secondaire, outre qu'ils n'auraient pas suffi à compenser les pertes depuis 2007 et la montée démographique, se sont avérés être un effet d'annonce, la plus grande partie ayant en fait financé le passage à mi-temps des professeur.es stagiaires.

Dans la prochaine période, sans l'intervention forte des salarié.es avec leurs syndicats, il est probable que cette politique s'aggraverait encore.

Dans l'enseignement secondaire, comme le ministère n'a pas pu bouleverser complètement les décrets statutaires, il faut s'attendre à l'aggravation des attaques contre les statuts des enseignant.es (augmentation des tâches annexes, introduction de hiérarchies intermédiaires dans les établissements -conseil pédagogique, coordination...-).

Il faut s'attendre aussi à l'utilisation, encore plus qu'aujourd'hui, à des fins d'économies de postes, des dispositifs pédagogiques qui, comme la bivalence ou le travail sur des projets, pourraient être source d'avancées, et ainsi de les détourner de leur sens.

RESOLUTION 1

14

Supplément au Lien N° 190 - mars 2017

Dans la voie professionnelle du lycée, les menaces sur le statut des professeur.es de lycées professionnels se précisent. Un rapport des Inspections Générales intitulé « Comment développer l'apprentissage dans les lycées professionnels? » identifie clairement les obligations réglementaires de services hebdomadaires, comme un verrou à faire sauter pour développer l'apprentissage au sein de l'enseignement initial sous statut scolaire.

La Réforme des rythmes n'a jamais eu pour but de mettre en commun des compétences diverses afin d'améliorer les rythmes de l'enfant. Elle a accéléré fortement le processus déjà existant de municipalisation de l'École, avec des immixtions de plus en plus fréquentes des mairies dans la vie des écoles. Il n'y a désormais plus de règle nationale d'organisation de la semaine. Sur les temps d'activités périscolaires (TAP), les inégalités sont flagrantes notamment en termes de coûts. Il y a volonté des municipalités de capter des compétences qui relèvent de l'École. Le cadre national risque donc de subir de nouveaux coups de canif.

La « continuité bac +/- 3 » est censée mieux articuler le lycée et le 1er cycle universitaire (Licence, BTS, IUT). En réalité, les objectifs sont la suppression du baccalauréat (1^{er} grade universitaire permettant d'accéder au supérieur), la sélection à l'université sous couvert de « régulation des flux » et la « fluidité » des affectations d'enseignant.es entre le lycée et le supérieur.

Avec la « professionnalisation » imposée des formations, la Licence voit son contenu disciplinaire encore affaibli. Cela tend à la rendre de plus en plus généraliste, a contrario de son objectif de bien connaître une discipline et d'initier des pratiques de recherche. Le lien à la recherche tend à s'atténuer (enseignements réalisés par des enseignant.es non chercheur.ses). Les directions d'établissement tendent de plus en plus à fermer l'accès à l'enseignement supérieur pour les bacs pro et techno.

Cette restriction constitue de plus un prétexte à l'introduction de la sélection dès l'entrée en Licence. Le taux calamiteux de réussite des bacs pro après le bac (3% de passage entre la L1 et la L2) pose la question du retour de l'année d'enseignement supprimée pour des raisons budgétaires lors de la réforme du BEP/Bac Pro, que nous avons combattue très justement. L'introduction de quotas (bacs pro vers BTS et bacs techno vers IUT) par la loi LRU-Fioraso est une pseudo réponse technocratique qui fragilise les BTS et IUT sans permettre le nécessaire soutien aux élèves en difficulté.

Dans le supérieur, les questions de dévolution du patrimoine immobilier, de la sélection des étudiant.es (à l'entrée en licence et en master) et de la libéralisation des droits d'inscription, décidés par chaque direction d'université, seront sans doute les prochaines attaques contre le service public d'enseignement et de recherche. Déjà, la sélection à l'entrée en master a été introduite. La FERC CGT défend le principe des études gratuites et de haut niveau pour toutes et tous sur tout le territoire et donc s'y opposera.

Les nouveaux textes régissant la réalisation d'un doctorat laissent de nombreuses garanties en suspens. Les doctorant.es sont des personnels dont les droits sont régulièrement bafoués et contournés (temps de travail, obligations de tâches de toute nature, service d'enseignement...). De trop nombreuses thèses ne sont pas financées et le face-à-face entre le/la doctorant.e et son/sa directeur.trice de thèse est potentiellement pathogène voire parfois conflictuel. Une fois le doctorat obtenu, les docteur.es se retrouvent pendant de trop nombreuses années à devoir enchaîner des contrats « post-docs » sans garantie de recrutement à terme. Certains sont même contraints de se déclarer « auto-entrepreneurs » pour garder un pied dans l'enseignement supérieur et la recherche. La FERC revendique le retour aux financements récurrents de la recherche afin de sécuriser les recrutements ainsi que l'augmenta-

tion du nombre de contrats doctoraux et leur financement public pour les faire échapper à la logique marchande.

Par ailleurs, la FERC revendique la reconnaissance du doctorat comme qualification dans les conventions collectives et les statuts avec une prise en compte de l'intégralité des années de thèse effectuées dans le calcul de la retraite.

La FERC dénonce ainsi l'accord passé en 2016 entre gouvernement, CPU, SNESUP et UNEF sur la sélection en Master, qui ne peut aboutir qu'à la mise en place d'universités à plusieurs vitesses.

Pour la FERC CGT, le service public d'éducation doit être le seul lieu pour l'enseignement, son efficacité doit être renforcée et les moyens mis à sa disposition doivent redevenir suffisants : diminution du nombre d'élèves par classe, augmentation du nombre de titulaires (enseignant.es, personnels administratifs, de surveillance, de conseil et d'orientation, médico-sociaux...). Le bac doit rester le premier grade universitaire.

La FERC CGT défend une scolarisation obligatoire, laïque et gratuite de 3 à 18 ans et possible dès 2 ans.

Enseignement privé

La casse de la formation initiale et continue publique, les financements de l'enseignement privé sur fonds publics (notamment par le salaire des enseignant.es) maintiennent l'enseignement privé patronal et/ou religieux. L'influence du patronat de l'enseignement privé (catholique ou non) sur le contenu des formations et sur la gestion des personnels doit disparaître. Pour cela, il faut un service public unique d'éducation, qui implique la nationalisation des écoles et établissements et la fonctionnarisation sur place de tous les personnels.

Les logiques financières et la marchandisation de l'éducation conduisent l'État à mettre en concurrence les établissements d'enseignement supérieur publics

avec ceux du privé. On assiste à un double mouvement : l'augmentation des frais d'inscription pour les salarié.es s'inscrivant à l'Université, relevant de la formation professionnelle, et la dévolution au secteur privé de formations plus ou moins diplômantes sous couvert d'un encadrement « de qualité ».

Sous couvert d'égalité entre étudiant.es, malgré l'avis négatif des instances représentatives, les établissements privés hors contrat qui le demandent obtiennent la reconnaissance par l'Etat pour leurs formations, ils peuvent alors accueillir des étudiant.es boursiers. Par ailleurs ces établissements perçoivent aussi de nombreux financements publics : taxe d'apprentissage (quota et hors quota), fonds de la formation professionnelle... Ces aides publiques sont un financement indirect de ces organismes privés qui réclament par ailleurs des frais d'inscription très élevés.

La FERC CGT revendique la nationalisation de tous les secteurs d'enseignement privé sous contrat dans un seul service public rénové, laïque, démocratique et réellement gratuit, et la fonctionnarisation sur place des personnels.

b) Formation professionnelle

La marchandisation de la formation professionnelle s'accélère. Depuis la décentralisation de 2004, les Conseils régionaux sont les seuls responsables de la politique publique de la formation professionnelle. Pratiquant la mise en concurrence au travers d'appels d'offres, le service public (AFPA, GRETA, CNAM...) est mis à mal face aux officines marchandes promptes au « moins disant », qu'il soit social ou de service rendu aux usagers. Évidemment, ce sont les plus précaires (privés d'emploi) et les bas niveaux de qualification qui en font les frais, contraints de renoncer définitivement à l'ambition de la 2^e chance inscrite dans la loi fondatrice de 1971.

La formation professionnelle et l'apprentissage ne doivent pas continuer

à être des officines de fabrication « d'esclaves modernes » subordonnés aux desideratas du patronat. Les formations doivent être choisies et non pas subies.

Cela n'empêche pas par ailleurs les néo-libéraux de déplorer « l'inefficacité sociale » des fameux « 32 milliards » de la formation professionnelle, que le patronat commence à siphonner (cf. exemple de Cisco pour formations diplômantes en informatique concurrençant les IUT).

La FERC CGT défend un continuum de la formation tout au long de la vie, articulant vie professionnelle, formation initiale et formation continue. Nous veillerons à produire des réflexions quant aux contenus et aux modalités de cette formation tout au long de la vie.

c) Recherche et enseignement supérieur

La régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est accélérée. Les fusions d'universités et les regroupements d'établissements (publics et privés) au sein des comUE (Communautés d'Universités et d'Établissements, qui ont le statut d'université) ont restructuré en profondeur le secteur.

Les organismes de recherche nationaux sont menacés d'éclatement régional et d'absorption dans les comUE. La politique de recherche est de plus en plus contractualisée et orientée : les budgets récurrents des laboratoires subissent des baisses drastiques, les équipes de recherche sont contraintes de quémander des projets à l'UE, à l'ANR ou aux entreprises privées. Les « Programmes d'investissement d'avenir » concentrent les moyens sur quelques sites au détriment du nécessaire foisonnement de la recherche. L'utilitarisme et l'insertion professionnelle sont les alibis pour réduire la recherche sans « rentabilité » immédiate, en particulier les sciences humaines et sociales. Enfin, alors que l'étranglement budgétaire des organismes et des universités s'accélère, plus de 5 milliards

d'euros par an (Crédit Impôt Recherche) sont donnés sans contrôle ni retour aux grands groupes.

La FERC rappelle qu'elle s'oppose aux comUE, aussi en raison de la présence en leur sein d'établissements privés confessionnels. La FERC rappelle que la quasi-totalité de ces établissements se parent illégalement du titre d'université (loi du 18 mars 1880 ; article L718-16 du Code de l'éducation créé par la loi du 22 juillet 2013). De même, la FERC exige l'abrogation du décret du 16 avril 2009 qui, en application du « processus de Bologne » et de l'accord de Paris du 18 décembre 2008 entre la France et le Vatican, reconnaît « les diplômes délivrés par les universités catholiques et établissements d'enseignement supérieur habilités par le Saint Siège ». Cette légitimation ouvre une brèche dans le monopole de la collation des grades universitaires par l'État.

Ces trois axes politiques (restructurations, recherche dite « partenariale » et austérité) visent à démanteler le dispositif national de recherche, qui devrait être impulsé principalement par les organismes et les établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et tendent à l'adaptation des directions de recherche au patronat local et à la captation des résultats de la recherche pour des intérêts privés.

Les objectifs d'une véritable démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de la réussite des étudiant.es affichés par le gouvernement sont contredits par la remise en cause des œuvres sociales. Dans un contexte de paupérisation de masse organisé par une minorité pour contraindre la majorité, les CROUS se retrouvent en première ligne devant les étudiant.es. Leurs missions, loin d'être renforcées, sont diluées dans une marchandisation de « prestation hôtelière » et de « repas exceptionnels ». Le budget alloué stagne ou diminue chaque année alors qu'il y a de plus en plus d'étudiant.es. Pour compléter ce tableau, des aides publiques sont versées pour construire des rési-

RESOLUTION 1

16

Supplément au Lien N°190 - mars 2017

dences privées. Nous revendiquons l'arrêt de ces financements publics. Pour enrayer le désengagement de l'Etat, il faut augmenter le budget des CROUS à hauteur de ce que payent les étudiant.es. De même pour pérenniser les missions de notre établissement public administratif, les personnels doivent obtenir leur fonctionnarisation dans la fonction publique d'Etat, conformément aux articles de la loi déontologie à ce sujet.

d) Politique culturelle de l'État

Pour la FERC, l'accès à la culture pour toutes et tous ne relève pas du seul ministère de l'Éducation Nationale et du cursus scolaire obligatoire. L'apprentissage de la culture doit se construire tout au long de la vie, sur les lieux de vie et de travail.

La réforme territoriale et ses conséquences sur les DRAC les mettent en difficulté pour remplir leurs missions essentielles au service des territoires et pour l'accès de tous à la culture, il en va de même pour les personnels des services déconcentrés touchés par cette restructuration. Des menaces de fermeture pèsent sur des sites des archives nationales (Fontainebleau, Paris...). Les musées nationaux ont connu de fortes mutations ces 20 dernières années, avec une orientation évidente de recherche de rentabilité et de soumission aux contraintes économiques et de mise en concurrence entre les établissements.

Le bilan est sans appel : État en recul et résigné, course effrénée aux ressources propres et au mécénat, modèle économique et social à bout de souffle, démocratisation des publics sacrifiée sur l'autel de l'hyper-fréquentation, marchandisation des collections, augmentation injustifiable des tarifs, crise de l'emploi et des conditions de travail, précarité pour les personnels et carrières parmi les plus mauvaises du ministère.

Or le ministère de la Culture a perdu de nombreux emplois, près de 700 depuis l'arrivée de Hollande au pouvoir, ce qui pèse évidemment sur sa capacité à remplir ses missions de

service public d'émancipation de la société par l'ouverture culturelle pour toutes et tous. Dans les écoles supérieures d'architecture une réforme est en cours dont l'enjeu est notamment l'obtention du statut d'enseignant-chercheur. Celle-ci doit prendre en compte la très forte précarité de centaines d'enseignant.es qui combinent d'authentiques besoins permanents de la pédagogie, en lieu et place d'enseignant.es chercheur.es titulaires qu'ils/elles ont vocation à devenir.

Les bibliothèques nationales et universitaires sont sommées d'élargir leurs horaires d'ouverture, sans les moyens afférents, ni réflexion approfondie sur les conditions de travail de leurs personnels et leurs missions : quel est le rôle d'une bibliothèque ouverte jusqu'à 22h ou le dimanche ? Faute de moyens, ce sont des personnels précaires (contractuel.les étudiants notamment) qui assurent le service public en lieu et place des titulaires. Les 128 suppressions d'emplois à La Bibliothèque Nationale de France entre 2012 et 2014, s'ajoutant à 144 suppressions sur les années antérieures, montrent assez que la BNF a été sacrifiée par les ministères de la culture et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Là aussi il est nécessaire de revenir sur ces orientations, c'est toute la politique du livre et de la lecture qui en dépend.

Les débats sur les missions doivent être reliés aux questions de budget et des conditions de travail des personnels en lien avec les usagers.

e) Education populaire : Culture, Jeunesse et Sport

La jeunesse aussi ne peut qu'être déçue par l'exercice du pouvoir de Hollande après ses mensonges électoraux. Au Bourget, le candidat s'engageait : « est-ce que les jeunes vivront mieux en 2017 qu'en 2012 ? Je demande à être évalué sur ce seul engagement, sur cette seule vérité, sur cette seule promesse ». La réponse est venue de la rue au printemps 2016 avec la vague « on vaut mieux que ça ! ».

Les difficultés d'insertion professionnelle (en moyenne le 1er CDI à 27 ans) contribuent à la dégradation des conditions de vie de la jeunesse.

L'apprentissage qui croît fortement dans le supérieur constitue un effet d'aubaine pour les groupes du CAC 40 permettant aux grosses entreprises de disposer d'une main d'œuvre corvéable et peu onéreuse. Et dans le même temps dispense ces entreprises de recruter sur des emplois pérennes

Les conditions de vie étudiante ne sont pas à la hauteur de l'ambition de démocratisation de l'Enseignement Supérieur. En région parisienne, un boursier échelon 7 qui devrait loger au CROUS (loyer moyen 421€) et manger au restaurant universitaire à tarif social (3.25€ le repas donc 201€50/ mois) dépenserait 622.50 € /mois alors qu'il n'en perçoit que 554.50€ au maximum. De fait, un.e étudiant.e sur deux doit travailler pour financer ses études et 40% n'obtient pas de diplôme à l'université. Cela favorise l'abandon des études supérieures de beaucoup d'étudiant.es des classes moyennes. La marchandisation de l'hébergement et de la restauration universitaire contribue à l'exclusion des étudiant.es qui en ont le plus besoin.

De plus, les Universités sont tentées d'augmenter les frais d'inscription à la fois palliant le manque de trésorerie lié à « leur autonomie » mais aussi pour les aligner sur les tarifs du marché des « grandes écoles » privées. Ce qui ne ferait qu'empirer les inégalités sociales.

Il en va de même pour les jeunes salarié.es : dans les hébergements collectifs en Foyer de Jeunes Travailleurs, au-delà de l'aspect social qui reste essentiel, ils/elles doivent pouvoir bénéficier d'un environnement global leur permettant de mieux s'insérer dans leur parcours professionnel et leur parcours de vie.

Les associations d'éducation populaire sont fortement touchées par les politiques d'austérité des politiques publiques. Ainsi de nombreuses associations voient les subventions

baissées à des niveaux dérisoires qui les entraînent vers des redressements judiciaires.

Dans le domaine culturel les actions sont de plus fragilisées et menacées par les réformes du statut des artistes et techniciens du spectacle qui modifient les modèles économiques.

Pourtant le rôle des associations d'éducation populaire dans le domaine culturel, du sport ou des loisirs est primordial dans une période de désespérance pour une partie de la jeunesse pour son avenir. Ouvertes à toute la population dans sa diversité d'âge, d'origine et d'opinion, elles proposent le plus souvent des expériences de « vivre ensemble », de « construction de la citoyenneté » et de cheminements vers la culture, le sport et la création artistique.

Ces actions éducatives et sociales, dans toutes leurs dimensions, sont utiles et nécessaires à la formation et l'émancipation des jeunes. Il est donc fondamental de les soutenir fortement avec les moyens financiers publics.

A l'heure où la marchandisation gangrène tout ce secteur, la FERC demande le rétablissement par l'Etat et les collectivités locales concernées des subventions nécessaires à la poursuite et au développement de leur activité.

B- L'impact sur les personnels.

a) Réduction des effectifs, mobilités

La politique d'austérité conduit à l'étranglement financier des services publics ou des associations, impactant principalement la masse salariale. Cet impact est retentissant dans le secteur privé du fait de la délégation à ce secteur de missions de service public.

La concurrence entre les entreprises pour décrocher les marchés provoque du moins disant social (salaires, précarité). Les gels de postes détériorent également les services publics.

La régionalisation, les fusions de régions et les prévisibles fusions d'académies provoquent des mobilités forcées de personnels (géographiques et/ou fonctionnelles), le ministère de l'éducation refusant même de prévoir un plan d'accompagnement.

La modification du périmètre des académies est lourde de menaces sur la gestion de la carrière des personnels de l'Éducation nationale : nouveaux transferts aux collectivités (sortie de la FP d'État), changement des règles de gestion de carrière, pour la mobilité... Le rôle des CAP pourrait être réduit au profit d'une gestion renforcée par le recteur.

La précarité endémique n'a été réduite qu'à la marge par la loi Sauvadet et son prolongement (loi Déontologie) : soit des personnels contractuels étaient exclus d'office du processus, soit les conditions de reclassement étaient trop défavorables, soit encore l'administration refusait l'ouverture des concours nécessaires. Avec l'argument fallacieux de réserver des postes pour la titularisation des précaires, le nombre de postes pour le recrutement des titulaires et leurs promotions a été réduit, sans pour autant faire cesser l'embauche de contractuels.

Une fenêtre de tir (loi déontologie) pourrait permettre de titulariser les personnels ouvriers des CROUS. L'action est en cours.

b) Conditions de travail

Tout ceci tend à détruire les collectifs de travail et à dégrader toujours plus les conditions de travail. « Faire mieux et plus avec moins » semble être la maxime constante de tous les employeurs, publics et privés.

Pour les personnels, c'est tout le sens de leur travail qui est détruit. Partout les CHSCT voient leurs prérogatives niées ou contournées et leurs moyens disputés ou même réduits comme dans le Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

c) Statuts et garanties collectives, droits sociaux

La défense des statuts nationaux et des garanties collectives nationales est un combat constant face aux tentatives patronales et gouvernementales de remettre en cause les acquis de 1936 et 1945 (remise en cause du programme du CNR).

Dans la suite de l'ANI de 2013, des lois Macron et Rebsamen, la loi El Khomri remet en cause les fondements du Code du travail, en inversant la hiérarchie des normes. De la même façon dans le public, les statuts nationaux sont rognés par l'individualisation des carrières et des primes (cf. RIFSEEP).

L'auto-entrepreneuriat et l'ubérisation sont développés par le patronat. Ils visent à individualiser le rapport de travail, sur le modèle du louage « de gré à gré », niant le déséquilibre entre le donneur d'ordre et le prestataire de service. Ces derniers sont de fait un employeur et un salarié et doivent être reconnus comme tels.

d) Rémunération : PPCR, RIFSEEP, IMP...

La suppression en 1984 de l'échelle mobile des salaires et le blocage de la valeur du point depuis 2010 ont conduit à une sérieuse baisse du pouvoir d'achat en une trentaine d'années et de 15 % depuis 2000. La situation est similaire dans le privé. Les revenus minimum restent toujours insuffisants pour vivre et les revenus intermédiaires se smicardisent. Les grilles de rémunération se tassent.

Pour atténuer partiellement l'insuffisance des revenus, les primes au mérite (RIFSEEP, IMP -indemnité pour missions particulières-, intéressement et autres primes variables...) ont pris de plus en plus d'importance.

L'effet immédiat est l'individualisation et la mise en concurrence des personnels, l'acharnement au rendement souvent au détriment de la santé ou de la vie familiale et la casse des collectifs de travail.

RESOLUTION 1

De facto ce régime indemnitaire est discriminant envers les femmes.

Dans la Fonction publique, le gouvernement Hollande-Valls a imposé le protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) en dépit du refus des organisations syndicales majoritaires dont la CGT.

Ce PPCR comporte 2 axes :

L'axe 1 vise à mettre en place les outils d'application de la loi NOTRe (mobilités forcées à moyens constants),

l'axe 2 visant officiellement à améliorer les déroulements de carrières.

Malgré quelques petites avancées (transfert de primes en point d'indice, quelques améliorations de début et de fin de carrière), la CGT a dénoncé l'insuffisance et les effets négatifs du PPCR : allongement de durée d'échelons et de grade pour avoir une carrière complète, suppression des réductions d'ancienneté et surtout refus de négocier sur le point d'indice...

Les dernières propositions pour les enseignant.es sont très minimalistes : le nouveau grade créé est à accès fonctionnel (donc ce déroulement de carrière est lié non pas à la qualification reconnue mais notamment à la fonction exercée et au lieu d'exercice), les nouvelles grilles de rémunérations continuent à lier la rémunération à l'évaluation et sont loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies par les personnels depuis de nombreuses années.

En tout état de cause, les mesurettees (point d'indice - 0,6 % juillet 2016 + 0,6 % février 2017 -, prime pour les professeur.es des écoles...), réalisées en toute fin du mandat Hollande (donc largement à la charge du prochain gouvernement) et sous la pression de la mobilisation contre la loi El Khomri, sont insuffisantes au regard des 15% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 et montrent le mépris du gouvernement envers les personnels et leurs syndicats.



LA FERC CGT AGIT POUR :

- Un autre ordre mondial respectueux de la souveraineté des peuples, facteur de paix et qui permette un développement respectueux de l'environnement comme des femmes et des hommes de tous les continents.
- La fin de l'austérité et de la propriété privée des moyens de production et une société qui satisfasse les besoins de tous.
- Le respect des droits humains fondamentaux.
- La mise en place de conditions pour que s'exerce réellement la démocratie partout.
- La défense et l'amélioration des services publics, ce qui implique des moyens suffisants pour fonctionner, l'arrêt des privatisations, délégations de services publics et territorialisation.
- La défense et le renforcement des statuts de fonctionnaires, des conventions collectives et du Code du travail.
- L'abrogation de la réforme des rythmes scolaires, de la réforme du collège, des LRU Pécresse et Fioraso, et de toutes les autres lois et décrets visant à déstructurer et territorialiser/ régionaliser l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche publique.
- La fin de toutes les formes de précarité.
- La fin de toutes formes de discrimination notamment le sexisme, le racisme et les LGBTIphobies.
- La défense et l'amélioration de la Sécurité sociale des systèmes de retraite par répartition, des régimes spéciaux dont le Code des pensions civiles et militaires.
- Des conditions de travail et d'emplois dignes qui permettent l'épanouissement de tous les travailleur.ses au travail comme dans la vie en général.
- L'augmentation immédiate et uniforme des salaires de 400 €.
- L'augmentation des retraites et des pensions.
- L'égalité de salaire et de pension entre les femmes et les hommes.
- La conquête de nouveaux droits pour les salarié.es.
- Une perspective émancipatrice par la Recherche, la Culture et l'Éducation pour toutes et tous.

Résolution 12^e congrès de la FERC Partie 2 : LA RÉPONSE SYNDICALE

I - LA FERC-CGT, UN OUTIL DE RÉSISTANCE, DE REVENDICATION, DE PROPOSITION AU SERVICE DES SALARIÉ.ES

Les CNF de 2014 et 2015 ont actualisé les repères revendicatifs, bien commun de toute la fédération, outils de la construction de la démarche revendicative et des luttes avec les salarié.es de l'Education, de la Recherche et de la Culture.

La FERC-CGT a bâti ses revendications en cherchant à donner du sens à la démarche confédérale, en prolongeant la réflexion avec les syndiqué.es et les salarié.es. Elles traduisent les réalités et les aspirations des salarié.es et des retraité.es de ses champs professionnels, pour une émancipation et une véritable démocratie sociale.

La fédération revendique le développement des services publics comme d'un secteur associatif et d'Education populaire porteur réellement de valeurs de progrès. C'est ainsi qu'elle décline des propositions de la manière la plus transversale possible en essayant de poser un regard fédéral sur des problématiques au cœur de ses champs d'activité, y compris au niveau européen et international.

Elle porte aussi des revendications plus spécifiques sur les questions essentielles du Travail, de la lutte contre les discriminations, les droits collectifs, les salaires, retraites et pensions ainsi que la protection sociale. (Cf. les repères revendicatifs de la FERC-CGT)

Les contre-réformes, comme celles que veulent imposer les gouvernements français et l'Union Européenne ces trente dernières années ont essentiellement pour but de déconstruire les droits sociaux conquis avec le Front populaire et le

Conseil national de la résistance. Il faut régulièrement être à l'offensive pour que le patronat et le gouvernement se retrouvent réduits à une position défensive. Cela ne leur laisserait pas la possibilité de passer à l'attaque en inventant de nouveaux textes destructeurs pour la condition des citoyen.nes.

Les nouvelles attaques contre le Code du travail, en 2016, s'inscrivent dans cette logique et concrétisent la mainmise du capital sur le politique et le délitement de la conscience sociale dans notre société. Avec pour toile de fond le pacte de responsabilité, la loi portant réforme du Code du travail, elle-même précédée par d'autres lois l'attaquant (sécurisation de l'emploi, Macron, Rebsamen), marginalise les droits collectifs, inverse la hiérarchie des normes et menace les statuts.

Pourtant c'est bien le coût du capital, les profits énormes accaparés par les capitalistes, qui gangrènent notre société, pas le prétendu « coût du travail ». Il y a trente ans, pour 100 euros de salaire, les entreprises versaient 7 euros de dividende aux actionnaires ce qui représentait 10 jours de travail par an ; aujourd'hui on est passé à 34 euros soit 45 jours de travail annuels. La part du coût du capital (intérêts et dividendes) a crû de manière exponentielle jusqu'en 2008 pour dépasser les 35% de la valeur ajoutée, au détriment de l'investissement dans l'outil de production.

Les puissances économiques et financières, qui n'ont jamais accepté les progrès sociaux de la première moitié du XX^e siècle, n'ont eu de cesse de peser pour les faire reculer étape par étape. Constatant que ses attaques globales contre l'ensemble des acquis du salariat échouaient, le capital a procédé par segment.

Le meilleur exemple reste les reculs

en matière de retraite. D'abord gouvernement et patronat se sont attaqués aux salarié.es du privé, puis aux fonctionnaires pour conclure avec les artistes et les technicien.nes du spectacle. La division du salariat n'est pas une technique nouvelle mais il est vrai que, accompagnée de campagne de désinformation sur les grands média, elle a produit, pour partie, les effets escomptés.

Cependant, ces reculs sociaux ont été marqués par l'organisation de résistances collectives qui ont freiné les velléités du capital. C'est certes rassurant sur la capacité à mobiliser mais cela n'a pas permis de conquérir de nouveaux droits pour les salarié.es du privé comme du public, pour les jeunes et les retraité.es.

Cela confère à notre organisation de grandes responsabilités en termes d'informations des salarié.es, de formation des syndiqué.es, de débats idéologiques ou encore de constructions des luttes. C'est d'autant plus important dans plusieurs de nos secteurs d'activités où le syndicalisme corporatif reste dominant.

Dans le même temps l'appareil productif et les services publics sont mis à mal sous la pression du capital financier. En effet, pendant que la rémunération des actionnaires est multipliée par 5, la dette des administrations publiques augmente de 1000 milliards d'euros (entre 1995 et 2012) et le déficit du commerce extérieur ne cesse de se creuser. Il est passé de 10 à 80 milliards d'euros entre 2003 et 2012, malgré les plus de 172 milliards d'euros de subventions ou d'exonérations de cotisations et d'impôts accordées aux entreprises.

Les intérêts de la dette publique ne cessent de s'accroître. Ils représentent 520 milliards d'euros payés en dix ans, c'est autant d'argent de

RÉSOLUTION 2

moins pour financer les services publics et répondre aux besoins des populations.

La responsabilité du capital est première : il alourdit les prélèvements sur les richesses créées par les travailleurs et conduit ainsi à la crise systémique en cours. Pour en sortir, la CGT estime qu'il faut valoriser le travail et dévaloriser le capital. A titre d'exemple, la création de la Sécurité Sociale a été un moyen de redistribuer les richesses créées vers les salarié.es limitant ainsi l'accumulation du capital.

Ainsi, il est nécessaire d'établir un autre partage des richesses au bénéfice du travail et de construire un nouveau mode de développement économique et social porteur de progrès social. A contrario, la mise en place de la complémentaire santé obligatoire et du référencement dans la fonction publique génèrent des différences entre salarié.es et retraité.es pour l'accès aux soins.

Il est donc indispensable de s'attaquer au coût du capital : le meilleur moyen pour cela est l'augmentation générale des salaires, revenu socialisé/différé inclus, et donc l'arrêt des exonérations de cotisations sociales, ce qui nécessite systématiquement la mise en place de rapport de forces en faveur des salarié.es. Il est tout aussi indispensable de pallier l'insuffisance des mécanismes démocratiques. C'est alors que se pose la question des droits d'intervention des salarié.es sur les choix des entreprises : droits suspensifs pour les CE/CCE/Comités de groupe/CHS-CT, rôle des administrateur.trices salarié.es, droits pour les salarié.es des petites entreprises et associations, etc.

La valorisation du travail implique de créer des emplois stables (fonctionnaires, personnels sous statuts, CDI, amélioration des conventions collectives...) d'augmenter les salaires, d'améliorer les conditions de travail, d'assurer l'égalité femmes-hommes, de mettre fin à toutes les formes de discrimination, de développer les droits sociaux et de gagner de nouveaux droits (cf. sécuri-

té sociale professionnelle, nouveau statut du travail salarié).

Valoriser le travail, c'est aussi développer et renforcer le potentiel productif du pays (industrie articulée aux services de qualité) dans une perspective de développement humain durable pour empêcher la dérive vers la financiarisation. Plutôt que spéculation et distribution de dividendes, il faut renforcer l'investissement dans la recherche, le développement et la formation.

La compréhension de ces enjeux n'est pas spontanée, l'idéologie dominante use des média pour sa propagande, sans respect de la pluralité des opinions, sans respect de la démocratie donc. Comme dans tout système en crise, elle tente en permanence de détourner la colère vers des boucs émissaires (rôle du FN et plus largement de l'extrême droite) ou de s'inscrire dans une logique de fatalité.

Une véritable bataille d'idée reste nécessaire pour travailler à de véritables alternatives. Ces explications sont d'autant mieux comprises qu'elles s'appuient sur le vécu des salarié.es dans leur travail.

Le syndicalisme de progrès, tel que le construit la CGT, doit être porteur de revendications capables de fédérer un maximum de salarié.es et de construire avec elles/eux des propositions alternatives concernant nos champs professionnels et l'organisation sociale elle-même.

II - RASSEMBLER, CONSTRUIRE DES MOBILISATIONS

Nous l'avons vu les repères revendicatifs témoignent d'une ambition forte pour l'Education, la Formation, la Recherche et la Culture, pour la démocratie et les libertés, pour l'ensemble de droits des salarié.es. Le seul énoncé de revendications justes ou attractives ne suffit pas. L'opposition farouche des puissances économiques et financières, le soutien des pouvoirs publics en France et en Europe, rendent nécessaire de traduire ces ambitions revendicatives dans des luttes puis-

santes par leur détermination mais aussi par le nombre de salarié.es qui s'y implique.

Créer les conditions de luttes porteuses de revendications favorables au monde du travail dans le rapport de force qui l'oppose au capital et qui visent à rassembler les salarié.es, construire avec eux l'action : c'est notre conception d'un syndicalisme de classe et de masse.

Il existe un contexte de criminalisation de l'action syndicale, de remise en cause à l'échelle mondiale (Espagne, Grande-Bretagne, Turquie,...) du droit de grève, du droit de manifester (cf. « état d'urgence » et loi Travail). Pour aller encore plus loin dans cette direction, divers candidat.es de droite, comme d'extrême droite, veulent développer « les moyens de contourner les syndicats », surenchérissant ainsi sur la loi travail mise en place par le gouvernement Hollande-Valls qui inaugure les « referenda » patronaux pour contourner les syndicats représentatifs.

Outre ces attaques directes, le patronat et les pouvoirs publics cherchent depuis des décennies à affaiblir le syndicalisme, en mettant tout en œuvre pour restreindre l'activité syndicale à un syndicalisme d'instances, éloigné des salarié.es et donc incapable de défendre des droits ou d'en conquérir de nouveaux avec eux. La participation aux instances a parfois noyé le syndicalisme : c'est un piège tendu par le patronat et les directions. Laisser faire ou accompagner cette dérive affaiblit le rapport de force et conduit à laisser les mains libres au patronat et aux employeurs publics, qui imposent de discuter de leurs revendications et non de celles de la CGT et des salarié.es.

Parvenir à rassembler massivement les salarié.es nécessite une impulsion syndicale qui ne sera efficace que si elle se prépare démocratiquement dans nos organisations. Il faut aussi une pratique renouvelée de démocratie syndicale permettant aux salarié.es de s'approprier ces démarches, d'être acteur.trices et

RÉSOLUTION 2

décideur.es. Le rôle des militant.es sur les lieux de travail est crucial : former, informer, débattre, proposer et organiser.

C'est pourquoi l'amélioration de la qualité de notre vie syndicale est une nécessité : créer de nouvelles bases, renforcer nos anciennes, les organiser pour que les syndiqué.es soient réellement en capacité de mettre en œuvre cette démarche.

Notre participation aux instances fait intégralement partie de l'activité syndicale mais elle n'a de sens et d'efficacité réelle que si elle sert cette dernière et l'intérêt des salarié.es. C'est même souvent la partie la plus visible de l'activité syndicale pour les salarié.es non syndiqué.es. C'est pour cela que la CGT a adopté lors de son 47e congrès confédéral la charte des élu.es et mandaté.es qui recense les droits et les obligations de l'organisation mandante comme du/de la syndiqué.e mandaté.e. Ainsi, des militant.es, élu.es ou mandaté.es, outillés, informés et formés, ne sont plus en situation de délégation de pouvoir et deviennent des acteur.trices plus efficaces à toutes les étapes de la construction des luttes. Mais pour répondre à cette demande institutionnelle, il nous faut conquérir de nouveaux droits.

La question de l'unité syndicale et de l'unité d'action est souhaitable dans un paysage syndical dispersé. Elle favorise le rassemblement des salarié.es et accroît le rapport de force indispensable pour obtenir la satisfaction de leurs revendications. C'est une aspiration des salarié.es. L'unité doit se réaliser en priorité à la base et dans les luttes impulsées par la CGT, à partir de revendications démocratiquement débattues avec les salarié.es. Elle ne doit pas constituer un postulat paralysant notre action.

Lors des mobilisations, dans les services publics et entreprises, le périmètre unitaire dépend souvent de nombreux facteurs. Mais c'est plus facile là où la CGT est forte et organisée. Dans ce cadre, les objectifs doivent être clairs et partagés avec

les autres organisations. Des intersyndicales qui fédèrent les positions communes tout en respectant les divergences sont là pour aider à l'unité d'action utile à l'élévation du rapport de force. La FERC n'est pas favorable à des intersyndicales institutionnelles qui tendent à rabaisser les revendications sur le plus petit dénominateur commun.

Bien évidemment les revendications, le rôle et la parole de la CGT, outil de rassemblement au service des salarié.es, ne doivent jamais passer au second plan. L'objectif est de répondre à la trop grande dispersion syndicale. Ces intersyndicales peuvent avoir une temporalité et une géométrie variables selon les secteurs et les sujets de mobilisation. L'exemple récent de la mobilisation organisée dans l'unité de 7 syndicats et organisations de jeunesse pour le retrait du projet de loi dite « travail » montre que l'unité d'action ne peut se faire que sur la base de revendications clairement énoncées et pas sur la base du syndicalisme d'accompagnement.

La pratique de l'unité d'action, l'unité syndicale plus particulière avec les syndicats se revendiquant de la transformation sociale ouvre le débat de l'unification : celui-ci ne peut s'envisager que sous le contrôle des syndiqué.es eux-mêmes.

Rassembler le syndicalisme de transformation sociale est un enjeu pour celles/ceux qui, comme nous, défendent un projet syndical de classe et de masse.

La FERC-CGT travaillera à être porteuse d'une proposition d'unification du syndicalisme de transformation sociale. Pour nous, ce débat de l'unification ne peut se limiter à des discussions d'appareil. Il doit porter sur la stratégie des luttes et doit traverser en premier lieu les équipes militantes et les syndiqué.es pour créer les conditions d'un syndicalisme démocratique, combatif et unitaire.

Gagner pour empêcher un mauvais accord ou obtenir une avancée revendicative ne peut que renforcer nos positions et nos propositions. C'est pourquoi, y compris dans un

contexte unitaire, l'expression de nos propositions est indispensable.

Notre organisation confédérée, nos syndicats inter-catégoriels sont vecteurs de mise en commun, de dynamiques unitaires pour peu que le processus de fédéralisation et de confédéralisation soit mis en place. Cela nous permet d'articuler luttes sectorielles ou professionnelles locales ou nationales avec les luttes interprofessionnelles.

Notre spécificité dans des champs où les syndicats « autonomes » restent dominants est un atout à faire valoir. Il nous donne une responsabilité pour aider les salarié.es à dépasser le corporatisme ou le repli sur les seuls enjeux professionnels.

III- NÉGOCIER, CONSTRUIRE UNE NOUVELLE DÉMOCRATIE SOCIALE DANS LE PRIVÉ ET LE PUBLIC

Le gouvernement actuel déclare fonder son action sur le « dialogue social ». Il affirme que celui-ci « est donc, non pas une formalité, non pas une obligation, mais une condition du progrès. ». Pourtant il n'a de cesse, en parfaite harmonie avec le MEDEF, d'ignorer les organisations syndicales comme l'illustre la méthode utilisée pour imposer la Loi Travail contre l'opinion publique et la majorité des organisations représentatives de salarié.es soutenue par des millions de salarié.es mobilisés sous différentes formes pendant des mois.

On constate au quotidien dans le secteur public ou privé des atteintes aux droits, un mépris grandissant des salarié.es et de leurs représentant.es mais aussi une perte de droits pour les salarié.es et de démocratie à tous niveaux. La place des représentant.es des salarié.es dans les conseils d'administration est souvent symbolique. L'exemple des établissements d'enseignement supérieur, depuis les lois LRU mettant en place l'autonomie, est édifiant. Dans ce secteur les processus de fusion et la mise en place des comUE consacrent un recul des pratiques démocratiques.

RÉSOLUTION 2

22

Supplément au Lien N°190 - mars 2017

Les relations sociales dans la fonction publique doit être réinterrogées. Les instances de représentations des personnels (Comités techniques, CHSCT, CAP ...) se transforment de plus en plus en outil d'adaptation au service des politiques de l'Etat. L'espace de négociation avec les organisations syndicales se réduit parfois à néant, remplacé de plus en plus par des groupes de travail non représentatifs. Dès lors les instances ne servent souvent qu'à ratifier des décisions prises en amont dans des concertations obscures. C'est d'ailleurs la méthode utilisée par le MEDEF lors de plusieurs négociations d'ANI avec la complicité de certaines organisations syndicales.

Dans le secteur de « l'économie sociale et solidaire », la dérive des orientations en matière d'éducation populaire s'est accompagnée de la mise en place de relations sociales calquées sur celles imposées par le MEDEF. Il y a une disproportion de moyens affectés à la négociation collective des organisations d'employeurs au détriment des organisations de salarié.es.

Une stratégie des employeurs, notamment dans le secteur associatif, est d'imposer des textes non normatifs renvoyant aux branches ou aux entreprises, une négociation effective à l'exemple du récent accord signé avec l'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire).

Cette démarche anticipe de fait les lois qui tentent de remettre en cause la hiérarchie des normes. La faible représentation syndicale favorise des comportements syndicaux d'accompagnement quand il ne s'agit pas de relais purs et simples des employeurs. L'absence de droit rend difficile le déploiement et l'action.

Face à ces constats, nous devons mettre en place une stratégie offensive de conquête pour une transformation sociale.

Il faut garantir à tous les salarié.es, à travers leurs représentant.es syndicaux, un véritable droit à la négociation. Il faut redonner du sens, du

droit aux instances représentatives du personnel, réaffirmer leur rôle. Les négociations doivent permettre de faire aboutir les revendications, le syndicalisme de transformation sociale ne signifie pas que nous attendons le « grand changement », il se gagne aussi au quotidien. Il est indispensable pour cela de développer le rapport de force pour entrer dans une stratégie de conquête sociale qui doit déboucher sur un processus de négociation s'appuyant sur les décisions des syndiqué.es et des salarié.es. Bien évidemment la conquête de droits collectifs ne peut être réellement efficace sans le respect absolu de la hiérarchie des normes.

C'est pourquoi la défense et l'amélioration du code du travail, du statut de la fonction publique, des statuts spécifiques comme ceux des CMA (Chambres de Métiers et de l'Artisanat), des conventions collectives sont des objectifs fondamentaux de notre démarche syndicale.

Il faut en finir avec les discriminations et les atteintes aux droits syndicaux qui doivent être lourdement sanctionnés. L'inspection du travail doit avoir les moyens de remplir toutes ses missions, la justice prud'homale doit être réhabilitée et garantie, les élections doivent être rétablies.

Il faut gagner des droits professionnels et interprofessionnels nouveaux pour assurer la présence des représentant.es des salarié.es dans les instances interprofessionnelles (dans les textes en vigueur de nombreuses instances comme par exemple celles de la formation professionnelle sont ignorées en matière de droits syndicaux).

IV- Etre une force de transformation sociale, agir dans la société pour la transformer : notre rapport aux mouvements citoyens.

Le congrès confédéral de 1906 à Amiens a adopté la fameuse Charte censée régler les rapports avec les partis politiques. Elle définit pour la CGT une « double besogne ».

La fonction première du syndicalisme, sa première tâche est de défendre les droits et les intérêts des salarié.es en faisant avancer leurs revendications, « la réalisation d'améliorations immédiates telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. ».

A cette fonction première, la Charte d'Amiens ajoute : « Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste [...]. Le congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait de tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ».

Pour le syndicalisme CGT, la bataille pour les revendications est donc complémentaire de la construction d'une société débarrassée de l'exploitation. Un lien profond unit les différents aspects de cette « double besogne ».

Ainsi la besogne quotidienne, qui part des exigences élémentaires de satisfaction des besoins des salarié.es, s'est enrichie considérablement au fur et à mesure de l'expérience accumulée : loi pour les 8 heures au début du XX^e siècle, les 40 heures en 1936, les 35 heures, les grilles de salaires, la Sécurité sociale, etc. L'accumulation des revendications se heurte au pouvoir du patronat, de l'Etat et aux injonctions néolibérales de la Commission européenne. Tout naturellement, la portée générale, voire universelle, des conquêtes sociales (Sécurité sociale, services publics...), conduit à une élaboration collective sur un projet de société, l'émancipation sociale. Le syndicalisme produit donc une réflexion sur un projet commun qui n'échappe pas au « politique ».

C'est pourquoi, le projet émancipateur de la CGT passe par un combat contre toutes les formes de

RÉSOLUTION 2

domination et de discrimination : notamment contre l'oppression des femmes, contre le racisme ou les LGBTphobies, pour l'égalité. Le projet émancipateur n'est pas un futur abstrait. Nos manières d'agir, comme nos revendications, s'inscrivent parfois dans un « déjà là » qui annonce une transformation de la société.

Nous nous investissons dans des luttes citoyennes aux côtés du monde associatif, social et politique, sur différents sujets : droits fondamentaux, libertés, santé, éducation, laïcité, enjeux environnementaux, lutte contre toutes les formes de discrimination.

Dans ce domaine nous devons renforcer encore notre implication dans les collectifs comme RESF (Réseau Education Sans Frontière), le CDERE (Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Education) et tous les mouvements engagés dans la défense des migrant.es. Cette lutte est complémentaire des combats de la CGT pour faire respecter les droits des salarié.es à vivre « ici, libres et égaux en droits ».

Nous devons créer les conditions d'une implication plus large des organisations fédérées dans les actions du collectif « Education contre les LGBTphobies en milieu scolaire ».

Nous devons renouer des contacts avec les mouvements défendant les principes d'une Education émancipatrice. Nous devons approfondir nos échanges avec celles et ceux qui défendent la laïcité comme la Ligue de l'Enseignement ou la Libre pensée. Le travail commun avec les organisations de Jeunesse ou celles représentant les parents d'élèves doit être revitalisé pour travailler à des convergences de luttes plus efficaces dans le respect des orientations de chacun.e.

La défense de la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État. L'abrogation de la loi Debré et ses succédanés qui instituent la parité entre écoles privées et écoles publiques en matière de financements publics.



La FERC revendique la fin du système dual et l'intégration de tous les établissements dans un grand service public d'Éducation Nationale.

Réunir ces ressources dans un système éducatif laïque, démocratique et émancipateur est une condition essentielle pour répondre aux urgences sociales et faire face à toutes les formes d'obscurantisme distillées et instrumentalisées par le capital afin de briser les solidarités et les luttes des travailleuses et des travailleurs.

Bien évidemment la question du rapport au politique ne peut être ignorée. Notre syndicalisme est indépendant des partis politiques, comme le soulignait déjà la Charte d'Amiens.

Dans la recherche collective d'un projet commun, le syndicalisme ne peut jamais oublier que les syndiqué.es sont traversés par un pluralisme d'idées, de convictions de toutes sortes (religieuses, philosophiques et bien sûr politiques) qui doivent cohabiter et se respecter.

Le syndicalisme a donc indéniablement une production « politique » commune, au sens fort ; mais il ne peut accepter d'être la « courroie de transmission » d'un quelconque parti politique. Il travaille en toute indépendance dans un rapport constructif aux mouvements citoyens, en restant fidèle à son ancrage quotidien. Ce sont les syndiqué.es qui restent maîtres de leurs revendications et de leurs stratégies.

Tout en fondant sa légitimité première sur la besogne quotidienne,

pour laquelle il s'adresse à tous et toutes sans exception, indépendamment des choix idéologiques et politiques de ses membres, le syndicalisme peut utilement confronter ses propositions générales à celles d'autres organisations et notamment à celles des associations et des forces politiques, face auxquelles il n'est pas moins légitime.

Il peut interpeller les forces politiques lorsqu'elles prétendent accéder à des fonctions de pouvoir, de représentation, de gestion, notamment pour que les salarié.es façonnent leur point de vue à partir de confrontations éclairées et argumentées.

Le syndicalisme peut utilement nouer des alliances sur des domaines convergents et participer à des cadres d'actions communes afin d'améliorer le rapport des forces, participer à créer des événements qui changent la situation générale, les rapports de forces et renforcent le combat d'idées. Il peut et doit contribuer à isoler ou à combattre des forces ou idéologies réactionnaires ou liées au patronat.

La FERC-CGT travaille au rassemblement des salarié.es dans une logique de syndicalisme interprofessionnel, de lutte, de classe et de masse.

Dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture, elle ne doute pas que son activité quotidienne porte des valeurs d'émancipation et dessine les contours d'une transformation de la société, d'une libération du capitalisme.

RÉSOLUTION 2

LA FERC REVENDIQUE

Dans l'immédiat, une diminution aussi importante que possible de la part des richesses captée par le patronat. Cela passe nécessairement par l'augmentation générale des salaires, la fin du gel des pensions et des retraites ainsi que la revalorisation substantielle de celles-ci.

À terme, la sortie du capitalisme pour un nouveau mode de développement économique et social reposant sur la propriété et la gestion collective et démocratique des grandes entreprises et services.

L'extension des droits des travailleur.euses avec l'amélioration du code du travail...

L'abrogation de toutes les lois remettant en cause nos droits (Sécurisation de l'emploi, Macron, Rebsamen, El Khomri, etc.). L'amélioration du code du travail, du statut de la fonction publique, des statuts spécifiques comme ceux des CMA, des conventions collectives.

La valorisation du travail, le développement du potentiel productif du pays (industrie articulée aux services publics de qualité).

Des droits suspensifs pour les CE/CCE/Comités de groupe/CHS-CT, rôle des administrateur.trices salariés, droits pour les salarié.es des petites entreprises et associations, etc. Il faut redonner du sens et du droit, réaffirmer leur rôle.

De garantir à tous les salarié.es, à travers leurs représentant.es syndicaux, un véritable droit à la négociation. Il faut redonner du sens du droit aux instances représentatives du personnel, réaffirmer leur rôle.

Des droits professionnels et interprofessionnels nouveaux pour assurer la présence des représentant.es des salarié.es dans les instances interprofessionnelles y compris territoriales (CESER - Conseil économique, social et environnemental régional -, CRE-FOP - Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles - par exemple).

L'arrêt de la criminalisation de l'action syndicale, l'arrêt des poursuites et l'annulation des sanctions contre les syndicalistes.

La fin des discriminations et des atteintes aux droits syndicaux qui doivent être lourdement sanctionnés.

Un projet émancipateur qui passe par un combat contre toutes les formes de domination et de discrimination, contre l'oppression des femmes, contre le racisme ou les LGBTphobies, pour l'égalité.



LA FERC S'ENGAGE

À favoriser le rassemblement des salarié.es pour permettre de créer le rapport de force indispensable pour obtenir la satisfaction de leurs revendications.

À défendre le droit de grève et de manifester, à défendre le droit à l'organisation des salarié.s en toute indépendance, à s'opposer à toutes formes de remise en cause des libertés syndicales, à lutter contre l'état d'urgence permanent.

À mettre en œuvre une pratique renouvelée de démocratie syndicale permettant aux travailleur.euses de s'approprier ces démarches, qui leur permettront d'agir et de décider.

Résolution du 12^e congrès de la FERC CGT

Partie 3 : L'OUTIL SYNDICAL

L'organisation de la CGT est basée sur la notion de fédéralisme. Cela signifie que si l'ensemble des organisations qui composent la CGT disposent d'une pleine souveraineté de fonctionnement, d'expression, de décisions et d'actions, elles le font dans le respect des statuts de la CGT. De la même manière, elles recherchent entre elles et en permanence la coopération, la complémentarité et la prise en compte des intérêts communs à l'ensemble des salarié.es. Ainsi elles créent une démarche cohérente de prise en compte de l'ensemble des besoins du mouvement syndical.

I- UNE FÉDÉRATION POUR DÉFENDRE, DÉVELOPPER ET DÉMOCRATISER L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE ET LA CULTURE, LES REVENDICATIONS DES SALARIÉ.ES

Depuis 1979, la FERC s'articule autour des champs de l'enseignement scolaire public, de l'enseignement privé sous contrat et hors contrat, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, de la jeunesse et du sport, de la formation professionnelle, de l'éducation populaire.

Les métiers et les qualifications autour desquels s'organise la fédération contribuent à l'émancipation des femmes et des hommes tout au long de leur vie. Ils concourent également au développement des richesses de notre pays.

En effet, les enjeux de production, de développement, de transmission et d'appropriation des savoirs, des connaissances, de la culture sont au cœur de cette émancipation en participant d'une part à la construction de l'individu et d'une pensée critique et autonome de celle des dominants et, d'autre part, à la construction des qualifications, bases des statuts et des conventions collectives.

C'est un enjeu décisif dans la réa-

lisation de notre objectif de transformation sociale et c'est en cela que notre fédération est tout à fait pertinente et légitime au sein de la CGT car elle permet de donner la place qui lui revient dans notre syndicalisme à la construction d'une société plus juste, plus démocratique par l'éducation, la recherche, et la culture.

La jeunesse, qui est au centre de la plupart de nos métiers, tient une place essentielle dans notre projet de société. Pour construire au mieux notre projet pour la jeunesse nous devons tenir compte de ses aspirations, être à l'écoute des organisations de jeunesse, croiser nos et leurs revendications, et voir comment il est possible de travailler à des revendications et actions communes avec les étudiant.es, les lycéen.nes.

Déjà tous-tes les étudiant.es salarié.es ont leur place à la CGT.

Les lycéen.nes et étudiant.es ont montré dans le cadre de la mobilisation contre la loi El Khomri, et avant dans d'autres mobilisations comme celle contre le CPE, que leurs intérêts fondamentaux étaient identiques à ceux des salarié.es.

Le débat sur la place des jeunes, notamment lycéen.nes et étudiant.es, au sein de la CGT doit être ouvert.

La FERC doit s'interroger sur l'outil syndical CGT qui conviendrait.

Plus généralement, la CGT syndique les travailleur.euses, les privé.es d'emploi, les pensionné.es et retraité.es. La question de la syndicalisation des étudiant.es, considérés comme des travailleur.euses en formation, est donc posée. La FERC doit porter ce débat auprès de l'ensemble de la CGT avec toutes les organisations fédérées concernées.

Il existe déjà des expériences de section CGT étudiant.es/lycéen.nes. La CGT Educ'action a décidé de syn-

diquer les étudiant.es et stagiaires au sein des ESPE. La FERC SUP met en débat la syndicalisation des étudiant.es, considérés comme des travailleur.ses en formation, et des doctorant.es avec expérience professionnelle. Le débat existe donc et doit se mener dans l'ensemble de nos organisations fédérées.

Le débat sur nos structures occupe beaucoup de temps syndical depuis plusieurs années. La réflexion sur l'outil syndical le plus pertinent pour les salarié.es de nos différents champs professionnels a permis aux organisations fédérées d'affirmer très majoritairement le maintien de la Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture.

L'existence et l'intérêt de la FERC ne sont donc ni contestés, ni remis en cause. Pour autant, il est aussi important de travailler à la mutualisation des revendications concernant les salarié.es du secteur public : points relatifs aux statuts (généralistes et dérogatoires) des fonctionnaires d'État, grilles de salaires, retraites, corps interministériels, précarité...

En conséquence, la mise en place d'une organisation rassemblant l'ensemble des fédérations couvrant la Fonction publique d'État reste nécessaire. Aujourd'hui, c'est l'UGFF qui représente la CGT au Conseil supérieur de la Fonction publique d'État et au Conseil commun aux côtés de la Fédération des Services publics et de la Fédération de la Santé et de l'Action sociale. Il est indispensable que les fédérations concernées de la Fonction publique d'État soient associées à la définition, à la création et au fonctionnement de l'organisation CGT qui portera leurs revendications.

Les organisations du travail, et par conséquent celles de la société, imposent une mise en concurrence des

RÉSOLUTION 3

26

Supplément au Lien N° 190 - mars 2017

salarié.es et des secteurs d'activité. Si la mise en commun des revendications ne va pas de soi, elle est pourtant une richesse et peut s'avérer nécessaire pour mener au mieux les luttes.

Ainsi beaucoup de questions intéressantes plusieurs organisations fédérées ont déjà ou devraient faire l'objet d'une réflexion commune. L'exemple du dossier « Apprentissage » a montré qu'il était possible d'avancer sur une analyse commune des organisations sans pour autant remettre en cause leurs revendications propres. La Fédération est ainsi en capacité de porter une voix sur ce dossier au sein de la CGT, de créer les conditions de sa confédération.

Ainsi la Fédération est bien dans son rôle quand elle assure la coordination nécessaire entre les organisations fédérées et qu'elle permet de mettre en avant tout ce qui nous rassemble sur des questions transversales et qu'elle permet la discussion sur ce qui fait encore débat.

C'est dans les syndicats que les syndiqué.es construisent les revendications liées à leurs conditions de travail et à la défense de leurs métiers.

L'espace fédéral permet d'élaborer et de débattre de revendications transversales, de construire des convergences indispensables à la défense des personnels, des établissements de nos différents champs, de l'accès de toutes et tous à la culture, à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la formation, au développement de la recherche. Cette réflexion participe au projet de transformation de la société que construit la CGT.

II- UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DES ORGANISATIONS FÉDÉRÉES, NOTRE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE, NOS OUTILS

La fédération est un outil qui permet aux organisations fédérées de mettre en commun revendications, outils, expériences.

L'utilité de cette mise en commun est évidente, par exemple lors des élections, elle est même indispensable, comme elle l'est pour s'adresser aux ministères de tutelle des salarié.es de nos champs de manière cohérente et les représenter dans les Comités Techniques, les Commissions Administratives Paritaires, dans les négociations des conventions collectives, des accords de branche ou de mises en place des protocoles électoraux.

Dans tous ces cas l'objectif est de gagner du temps, de l'énergie et de la lisibilité pour s'exprimer au nom de la CGT.

Pour que cela fonctionne les organisations doivent faire le choix d'investir les espaces de travail fédéraux, cette volonté est une condition indispensable au bon fonctionnement de la fédération.

Pour aider à cet investissement, les espaces fédéraux doivent se structurer en fonction des besoins et des demandes des syndicats, ils ne peuvent se développer s'ils ne représentent qu'une charge de travail supplémentaire pour les militant.es.

La fédération est un outil de cohésion et de mise en commun entre des syndicats différents par leur histoire, leur fonctionnement, leur structure, leur taille. C'est aussi un point d'appui en cas de difficultés internes de fonctionnement.

Pour contribuer à la démarche revendicative de la CGT dans nos organisations fédérées, la FERC a depuis longtemps décidé de se doter de collectifs de travail (statutairement groupes de travail).

Ils sont le lieu de la mise en commun des réflexions des différents syndicats et de la construction de revendications fédérales. Ils ont pour vocation de construire l'activité et la réflexion fédérales, de les porter au plus proches des syndiqué.es et des salarié.es par le biais des organisations fédérées, mais aussi des collectifs, des espaces revendicatifs confédéraux et des structures interprofessionnelles en territoire.

Ils doivent aussi être porteurs de propositions pour des initiatives fédérales (journées d'étude, dossiers spécifiques dans nos publications, etc.) et être vecteurs de notre projet de changement de la société notamment par la transmission d'informations et de réflexions sur nos champs spécifiques aux UL, UD et Comités régionaux.

S'il existe des collectifs de travail pérennes (qualité de vie syndicale, formation syndicale, élections professionnelles/représentativité, communication, enseignement supérieur recherche, formation professionnelle, travail-santé, DLAJ, Lutte contre les discriminations, numérique, précarités, questions éducatives, sport, culture, secteur associatif/éducation populaire, international et solidarité, protection sociale), d'autres peuvent être mis en place de façon temporaire pour répondre aux besoins de l'actualité et de l'activité revendicative.

Ces collectifs sont en partie les lieux dans lesquels les membres de la CEF construisent l'activité fédérale (notamment en les animant) mais sont aussi ouverts sans restriction à l'ensemble des militant.es des organisations fédérées qui souhaitent s'y investir. Ils sont des lieux de construction mais ne peuvent se substituer aux décisions relevant de la direction, ils rendent compte de leurs travaux et doivent faire valider leurs propositions.

Toutefois, force est de constater depuis plusieurs mandats, que si certains collectifs se sont réunis régulièrement, d'autres n'ont pu fonctionner correctement faute de disponibilité des militant.es, d'implication des camarades pour certains et parfois de difficultés entre les organisations pour construire collectivement au sein de la fédération.

Lors du futur mandat, la direction fédérale devra donc travailler au renforcement et au bon fonctionnement de ces collectifs en permettant à chaque militant.e qui le souhaite de s'y investir, notamment en lui fournissant les moyens matériels d'y venir.

Cela passe notamment par une politique fédérale volontariste au bénéfice des militant.es de droit privé : chacun.e doit pouvoir s'investir au sein de la Fédération sans perte de salaire.

Chaque membre du BF sera en charge du suivi d'un ou plusieurs collectifs et participera dans la mesure du possible à leurs réunions.

Le bon fonctionnement de notre fédération et son apport pour les militant.es, syndiqué.es et les salarié.es nécessite une qualité de vie syndicale qui permette à nos outils fédéraux d'être efficaces. Certains secteurs sont donc à renforcer et à développer.

A- L'organisation et la qualité de vie syndicale

Le fonctionnement efficace de la fédération et, par là-même son apport aux syndiqué.es et syndicats qui la composent, ne peut reposer exclusivement sur une « bonne organisation ». Pour renforcer l'activité fédérale, il est impératif de travailler au renforcement de la qualité de vie syndicale, ce qui élargit nettement la question de l'organisation.

En effet, s'il est nécessaire d'assurer le fonctionnement matériel de la fédération (informatique, organisation des actions, syndicalisation, communication, etc.), la qualité de vie syndicale s'attache aussi à travailler à la cohésion et à la convivialité entre les différentes organisations fédérées ainsi qu'entre les camarades qui travaillent quotidiennement à la FERC.

En ce sens, si la fédération s'est dotée d'un.e responsable à l'organisation et à la qualité de vie syndicale depuis plusieurs mandats, le travail ne peut lui incomber à lui-seul.

Il est donc impératif qu'un collectif de travail plus important soit mis en place.

Si cela s'est pérennisé pendant le dernier mandat sur la question de l'organisation des manifestations parisiennes, d'autres sujets méritent qu'on leur accorde plus de temps, ce que le manque de militant.es n'a

pas rendu possible jusqu'à présent. Par exemple, il nous faudra mener le travail non abouti sur les syndiqué.es isolés de la fédération (environ 2000) pour les attribuer aux bons syndicats car nombreux sont celles et ceux qui pourraient en rejoindre un. Cela devra se faire en étroite collaboration avec le secteur associatif qui lui-même devra être renforcé.

Nous devons aussi travailler à mettre à jour nos fichiers de syndiqué.es. Pour cela la fédération et les organisations fédérées doivent travailler conjointement pour actualiser (et parfois mettre en place) Cogitiel, le fichier de la CGT de l'ensemble de ses adhérent.es. Cela nécessite un suivi régulier mais aussi éventuellement la mise en œuvre d'une formation pour aider l'ensemble des responsables à l'organisation des syndicats.

B- Continuité syndicale et travail retraité.es

L'UFR travaille à l'organisation des retraité.es au niveau fédéral, participe activement aux instances et groupes de travail fédéraux. Elle contribue au Lien de façon régulière. Par ailleurs, elle participe aux instances de l'UCR et aux groupes de travail de l'UGFF, de l'UGICT...

Le départ à la retraite ne doit pas se traduire par un départ de la CGT. La question de la continuité syndicale doit être prise en main par la FERC en tant que telle : c'est dans les syndicats et sections syndicales d'actif.ves que le recensement des « retraitables » doit permettre d'assurer leur maintien à la CGT, dans les structures adéquates des organisations fédérées, professionnelles ou locales, avec le timbre FNI retraité sur leur carte.

C- La communication, la bataille des idées

La diffusion de l'information aux syndiqué.es, aux salarié.es dans le cadre de la bataille des idées au regard des enjeux économiques et sociaux, de nos objectifs revendicatifs dans nos champs, est un des enjeux pour la fédération.

Si un travail a été réalisé sur le journal fédéral « Le lien » pour faire en sorte de le rendre plus attractif et plus proche de l'activité fédérale et des organisations fédérées, il reste encore à faire en sorte qu'il parvienne à l'ensemble de nos syndiqué.es (ce que devrait permettre le travail cité ci-dessus sur nos fichiers et la connaissance de l'ensemble de nos syndiqué.es) et que plus de camarades s'investissent dans sa réalisation.

Pour développer la communication fédérale, nous devons aussi poursuivre le travail engagé sur le site. Il est à destination des syndiqué.es et des salarié.es qui doivent pouvoir y retrouver l'ensemble de nos publications (appels à mobilisation, préavis de grève, communiqués, dossiers, tracts, pétitions, documents des collectifs de travail) mais aussi être un portail d'entrée important vers nos structures syndicales et un moyen de contact.

Cette communication est sous la responsabilité de la direction fédérale.

Pour cela, nous devons travailler au renforcement du pôle communication de la fédération, en nous dotant notamment de l'aide de plusieurs camarades pour gérer la mise en ligne, les choix éditoriaux, la mise à jour du site.

Pour finir, il faut rendre notre communication en externe plus visible, notamment nos communiqués de presse, en élaborant un fichier de contacts journalistiques susceptibles de reprendre nos expressions dans les médias nationaux.

Les réseaux sociaux sont devenus un outil indispensable pour développer la bataille des idées. La future direction devra réfléchir à leur utilisation pour sa communication.

D- La formation syndicale

L'efficacité, la force de la CGT reposent sur le nombre et l'investissement de ses syndiqué.es et sur leur capacité à agir collectivement dans un contexte d'affrontement d'intérêts opposés. Cela nécessite que

RÉSOLUTION 3

28

Supplément au Lien N° 190 - mars 2017

tout syndiqué.e, dès son adhésion, se voit proposer un cursus de formation syndicale de la CGT.

Des syndiqué.es formés sont des syndiqué.es outillés pour argumenter, mener la bataille des idées et la démarche syndicale revendicative de la CGT, maîtriser leurs mandats et ainsi faire face aux combats qui les opposent au patronat et aux pouvoirs publics.

Si la formation générale est assurée par les syndicats, les UL et les UD, la fédération doit proposer des stages en lien avec nos champs de syndicalisation et notre activité.

Le plan de formation doit être élaboré en étroite collaboration avec les organisations fédérées et répondre à deux objectifs principaux : répondre aux besoins des syndicats et des syndiqué.es ; favoriser la prise de responsabilité des militant.es.

C'est dans cet esprit que tout membre de la CEF devrait finir son mandat, mieux formé qu'il ne l'a commencé. Trop de membres de nos organisations fédérées n'ont pas la formation générale syndicale CGT niveau 1. Acquérir ce niveau dès la première année de mandat devrait être un minimum.

La formation fédérale est un lieu de rencontre entre camarades de syndicats différents, ce qui ne peut que renforcer la qualité de vie syndicale et la mutualisation de nos forces

Un trop grand nombre de stages est encore annulé au dernier moment faute de stagiaires. Pour pallier ce problème, outre la responsabilité individuelle de chaque syndiqué.e inscrit, il est nécessaire que le plan de formation fédéral réponde aux attentes des syndiqué.es mais aussi que les organisations fédérées le prennent véritablement en compte et le popularise auprès de leurs militant.es.

Pour rendre cela possible, la future direction devra travailler à renforcer le collectif de travail formation syndicale (il serait primordiale qu'un responsable à la formation de chaque organisation fédérée en fasse partie), avec un nombre suffi-

sant de camarades pour construire le plan de formation, organiser la tenue des stages (tant sur le plan logistique que de l'animation) et en formant plus de formateur.trices pour que les interventions sur les différents thèmes des stages ne reposent pas sur les épaules de trop peu de personnes.

Élargir le nombre de formateur.trices, c'est aussi enrichir la formation d'autres points de vue, manières de faire et expériences.

III- UNE FÉDÉRATION SOLIDAIRE AU SERVICE DES SALARIÉ.ES DE DROIT PUBLIC ET DE DROIT PRIVÉ : MUTUALISER NOS EFFORTS ET NOS MOYENS

Les syndicats de notre fédération sont de taille et de structures très diverses, leurs besoins et leurs demandes sont donc aussi très différentes, ce qui est à prendre en compte dans notre fonctionnement.

Chaque organisation fédérée doit pouvoir trouver sa place et des outils adaptés à ses besoins.

Notre organisation démocratique doit le garantir, l'investissement de militant.es de toutes nos organisations dans notre CE fédérale est indispensable, mais nos pratiques doivent aussi permettre que s'expriment les différents besoins et les demandes diverses, à travers nos collectifs de travail, nos formations, nos journées d'étude.

Cette diversité est évidemment aussi une force, la mutualisation des moyens et des connaissances (défense individuelle, droit public et privé, guides, analyses, etc.) doit permettre une réflexion fédérale large et dynamique mais est aussi un point d'appui pour chaque organisation.

Comme nous l'avons déjà dit, syndiquer des salarié.es du privé et du public est une richesse pour la fédération, ce qui permet une complémentarité dans notre organisation et de mettre à profit des compétences différentes sur le droit et l'organisation du travail pour ré-

pondre aux sollicitations d'un plus grand nombre de salarié.es, notamment par le secteur Droit Libertés et Action Juridique (DLAJ) fédéral.

En effet, la vocation du DLAJ fédéral est, par sa mise en commun et ses croisements public et privé, de porter des actions juridiques pour gagner de nouveaux droits. Ce dernier n'est pas un pôle juridique mais bien un collectif de travail. Il peut aider les syndicats, notamment les moins « structurés » de la Fédération à répondre aux sollicitations de leurs syndiqué.es et à construire leur propre DLAJ.

Pour rendre ce travail efficace et le développer, la fédération a besoin de mutualiser les moyens humains et financiers.

A- La mutualisation des moyens humains

Ils nécessitent le renforcement des droits syndicaux. En effet, selon la taille des entreprises, des établissements, de leurs conventions collectives nationales, des statuts et des accords locaux, il existe des droits et moyens divers attribués à l'activité syndicale.

Bien souvent liés aux mandats de représentant.es du personnel dans le privé, ils se limitent à l'attribution d'heures mensuelles pour le/la délégué.e syndical.e pour ce qui concerne son activité syndicale propre.

Les fonds du paritarisme doivent permettre en partie de pallier le manque d'heures de délégation pour les salarié.es du privé pour pouvoir mener l'activité fédérale.

Dans le public, l'attribution de droits syndicaux se fait de différentes façons (répartition au niveau national par le biais des ministères ou en fonction des résultats aux comités d'établissements).

Il s'agit alors de voir comment il est possible d'attribuer une partie de ces droits au fonctionnement de la fédération dans le respect de l'activité des syndicats.

Dans tous les cas, il est nécessaire d'utiliser tous les droits existants en combattant toute entrave et d'agir pour la conquête de droits nouveaux. En effet, la loi Rebsamen sur le dialogue social n'a fait que réduire les droits des IRP (Institutions Représentatives des Personnels) en fusionnant certaines sous la forme de DUP (Délégation Unique des Personnels), attaquer les droits liés aux CHCST (déjà malmenés dans nos ministères).

La fédération doit donc exiger :

- une loi qui attribue de nouveaux droits et moyens d'intervention pour les Instances Représentatives du Personnel (IRP) prévoyant le maintien du salaire, de l'avancement professionnel, de la couverture des droits de déplacement pour tous les salarié-es en délégation syndicale, en détachement syndical ou en formation syndicale sur leur temps de travail ;
- La reconnaissance de l'activité syndicale interprofessionnelle pour l'attribution en moyens et temps syndicaux ;
- La prise en compte dans l'article 15 du décret de la fonction publique de toutes les instances interprofessionnelles y compris territoriales ;
- le renforcement du droit à la formation syndicale et sa prise en charge, dans le privé, par l'employeur au même titre que la formation professionnelle (la loi sur cette dernière ayant certes instauré la subrogation des salaires mais avec une procédure très lourde à mettre en place au sein des entreprises) ;
- le droit à 6 jours supplémentaires pour les formateur.trices.

B- La mutualisation financière

La mutualisation fédérale passe aussi bien évidemment par celle des moyens financiers. Si ce sont les organisations fédérées qui décident collectivement du taux de la quote-part attribuée à la fédération lors de congrès ou de CNF (pour le moment 4,50%), la hauteur de nos ressources est avant tout déterminée par le nombre de syndiqué.es, le paiement de la cotisation syndicale à 1% du salaire net mensuel, de la pension ou

de la retraite et le reversement régulier par les syndicats aux différentes structures de la CGT par le biais de CoGeTise.

Pour rappel, c'est le paiement de la cotisation syndicale qui concrétise l'adhésion de chaque syndiqué.e à son syndicat et son reversement qui matérialise son appartenance à la CGT. C'est en versant cette cotisation que le/la syndiqué.e donne à toutes les structures de la CGT les moyens de fonctionner et d'agir en toute indépendance.

La politique financière est donc un élément essentiel de l'organisation car elle lui permet de renforcer sa liberté et ses moyens d'expression et d'action. Or le retard récurrent du reversement des cotisations, le non-respect du 1%, constatés ces dernières années pour certaines des organisations de la fédération peuvent engendrer (voir engendrent pour certaines organisations) des difficultés de fonctionnement.

La fédération et ses organisations fédérées doivent donc travailler conjointement pour :

- Arriver pour l'ensemble des syndicats à un versement de la cotisation syndicale à hauteur de 1% du salaire net, de la retraite, de la pension ;
- Mettre en place un reversement régulier, fréquent et dès le début de l'année à CoGeTise pour ne pas mettre en difficulté les structures qui en dépendent ;
- Accroître la syndicalisation par l'augmentation du nombre de syndiqué-es dans les syndicats et la création de nouvelles bases et le renforcement de la continuité syndicale.

C- La FERC en territoire

De nombreux militant.es de la FERC sont investis dans leurs UL et leurs UD ou mandatés dans leurs comités régionaux. C'est un des points d'appui important à la diffusion de nos analyses et de nos revendications dans toute la CGT, et inversement, à la prise en compte des outils et revendications interprofessionnelles.

La fédération et ses organisations fédérées mettent des moyens pour aider cet investissement militant.

Elle doit aussi continuer et renforcer le travail de recensement des militant.es et de leurs mandats locaux : l'objectif est de pouvoir les mettre rapidement en contact dès que nécessaire, pour gagner du temps et de l'efficacité.

Des collectifs FERC locaux ont déjà été mis en place, ils peuvent être un bon moyen de mettre en commun le travail, d'épauler un syndicat en difficulté, de préparer des élections, de mener des activités spécifiques. Quelles que soient les formes choisies, il est indispensable de renforcer les liens entre les militant.es fédéraux en territoire.

IV- SE FÉDÉRER POUR ÊTRE PLEINEMENT ACTEUR DE LA VIE CONFÉDÉRALE

La FERC-CGT est une organisation fédérée de la CGT. Conformément aux statuts de la CGT, elle doit donc prendre sa place dans la confédération et ses organisations, de l'échelon national à l'échelon local.

La FERC-CGT a des propositions qui doivent être débattues avec les autres fédérations et qui doivent construire le projet de transformation sociale de la CGT. C'est le cas par exemple du travail sur la formation professionnelle initiale et continue : ainsi, les questions autour de l'apprentissage doivent être traitées a minima avec d'autres fédérations mais plus largement dans la confédération.

En effet, FERC-CGT a des exigences pour un Service public de l'Éducation, de la formation et de l'orientation, pour un accès de toutes et de tous à la Culture et à la pratique sportive. Ces propositions, qui ont pour but de gagner l'émancipation de toutes et de tous à l'heure où les politiques d'austérité sont aussi des politiques d'oppression, doivent s'intégrer dans le projet confédéral car elles participent d'un projet global.

En ce sens, la FERC-CGT doit s'impliquer davantage auprès de la jeunesse, que ce soit dans les collectifs et initiatives confédéraux, avec les

RÉSOLUTION 3

30

Supplément au Lien N° 190 - mars 2017

autres fédérations, ou avec d'autres organisations syndicales ou de Jeunesse.

L'action syndicale de la FERC-CGT en direction de la jeunesse porte en elle le syndicalisme du XXI^e siècle. En effet, la précarité touche particulièrement cette population et la FERC-CGT a des propositions : lutter contre la précarité, c'est lutter contre la perte des conquêtes sociales et du collectif.

Ce choix réfléchi d'un syndicalisme confédéré reste parfois à travailler et à construire : par exemple, dans le champ de la Recherche, la FERC-CGT doit travailler à la mise en commun des revendications entre les fédérations ou dans la confédération et ses organisations (Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens, Union Confédérale des Retraités, Comité National des Précaires Et Privés d'emploi...).

Ce travail rencontre parfois des résistances et des contradictions : les enjeux de structures ne doivent pas faire oublier les véritables enjeux de fond.

Mais ce travail en commun est nécessaire : ainsi comment envisager un travail au Conseil Supérieur de l'Education (CSE) ou encore au Conseil National de l'Evaluation du système Scolaire (CNESCO), où les sièges sont parfois confédéraux, sans une mise en commun des revendications, sans une dynamique revendicative confédérale ?

Il s'agit aussi de faire en sorte que le travail confédéral intègre automatiquement les sujets qui concernent directement la FERC-CGT. Ainsi, trop souvent sur des questions concernant la Culture, le Sport et même l'Ecole ou l'enseignement supérieur, la FERC-CGT n'est pas associée.

Il s'agit là de faire en sorte, par l'implication concrète de la FERC-CGT et de ses militant.es, qu'il devienne naturel de faire appel à la fédération pour ces questions tout simplement car la fédération est présente.

Si cette question est de la responsabilité directe de la confédération, la FERC-CGT peut agir pour que ce travail aille dans ce sens.

Cela passe par une reconnaissance du travail fédéral, sur ses champs propres, et de son apport dans le travail confédéral. Il faut poursuivre et renforcer notre participation aux collectifs confédéraux : LGBT, Femmes mixité, Economique et social, International, Santé travail, Formation professionnelle, Recherche etc.

Les outils confédéraux que sont l'UGFF et l'UGICT sont des outils importants. La FERC-CGT n'est pas assez impliquée et doit y être représentée en tant que telle.

Ce n'est que comme cela que nous gagnerons la mise en commun des revendications et la construction d'argumentaires nécessaires à plus d'efficacité.

Ainsi, certains champs de la Fonction publique se prêtent particulièrement à cela : les questions de la précarité ou encore des traitements ; certains champs de l'UGICT comme par exemple le temps de travail.

Il s'agit de rendre ces structures complémentaires. La Fédération a un rôle central dans l'activité syndicale liée directement aux métiers de son champ. Des structures comme l'UGFF ou l'UGICT trouvent leur sens dans la spécificité du statut ou la catégorie de certains salarié.es relevant de la Fédération, sans pour autant remplacer la Fédération.

V- DONNER UNE DIMENSION INTERNATIONALE À NOTRE ACTION SYNDICALE

Les traditions de solidarité internationale de la CGT la conduisent à poursuivre inlassablement son combat émancipateur pour libérer les peuples de l'exploitation capitaliste et du colonialisme, pour imposer un monde de paix et de liberté, pour gagner des droits nouveaux pour les travailleur.euses.

C'est le sens que donne la CGT à son implication dans la Confédération Syndicale Internationale (CSI), comme à la Confédération Européenne des syndicats. S'appuyant sur des coopérations directes avec de très nombreuses organisations syndicales du monde entier, elle est présente dans tous les grands rendez-vous sociaux et environnementaux de la planète.

Pour la FERC CGT, la CES n'est à l'heure actuelle trop souvent que le relais des instances européennes, son absence d'impulsion d'un mouvement de mobilisation au côté des travailleur.euses en Grèce mais aussi dans la plupart des pays touchés par la crise est révélatrice.

La CGT doit œuvrer à modifier les rapports de force en interne à la Confédération européenne des Syndicats (CES) en faveur d'une approche plus combative des enjeux sociaux, en particulier sur les droits des travailleur.euses et sur la défense et le développement des services publics.

La FERC-CGT doit prendre toute sa part pour favoriser l'activité syndicale aussi bien dans les structures professionnelles internationales comme l'IE (Internationale de l'Education), dont elle est membre, la FMTS (Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques), qu'avec les mouvements sociaux internationaux, tel le Forum Social Européen ou Mondial pour ouvrir les perspectives d'une internationalisation basée sur d'autres modes de production, de distribution, de consommation et de commercialisation que ceux imposés par le capitalisme mondialisé.

C'est le sens de notre participation aux campagnes pour imposer le droit universel à l'Education, pour que l'Education, la Connaissance et la Culture ne soient pas considérées comme des marchandises et soient exclues des traités commerciaux.

Les enjeux de l'éducation, la recherche, la formation et de la culture intéressent l'ensemble du monde du

RÉSOLUTION 3



travail, dépassant le cadre du champ professionnel spécifique.

C'est pourquoi nous sommes présents et actifs dans le cadre du travail confédéral pour que les organisations internationales auxquelles la CGT est affiliée s'emparent de ces questions.

Dans ce cadre, la FERC CGT choisit de s'investir notamment, mais pas exclusivement, au sein de l'IE dans le travail avec le Conseil Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) en participant à ses instances, à ses espaces d'élaboration des orientations et revendications syndicales, en particulier les séminaires, tables rondes, conférences, développant, comme au plan national un syndicalisme de transformation sociale.

La FERC devra aussi accompagner ses militant.es qui pourraient être sollicités dans les instances internationales dans le champ de l'Éducation, la Recherche et la Culture.

Pour cela nous devons être présents en liaison avec les autres syndicats français au sein du TUAC et dans le travail autour du dialogue social européen sectoriel. Une attention particulière devra avoir lieu, lorsque la question se pose, au travail dans les comités de groupe internationaux.

Nous devons aussi continuer à nous investir dans les Forum Sociaux Européen et mondiaux afin d'y construire des convergences entre mouvements syndicaux et mouvement sociaux.

Nous devons prendre toute notre part dans les réseaux éducation, santé, service public et recherche scientifique des mouvements sociaux.

Mais en tout état de cause, la FERC-CGT doit garder la pleine maîtrise et la souveraineté de ses décisions.

Nous devons poursuivre notre participation à la lutte contre le TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement), le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) et l'ACS (Accord sur le Commerce des Services), accords de libre-échange négocié en secret entre les États Unis, le Canada et la commission européenne.

Notre fédération s'est engagée, dans son champ de syndicalisation et en lien avec les initiatives de la Confédération, à la lutte du peuple palestinien pour son autodétermination.

LA FERC DÉCIDE :

De développer ses collectifs de travail en permettant à chaque militant.e qui le souhaite de s'y investir.

De travailler, avec ses organisations fédérées, à renforcer les mises à jour des fichiers d'adhérent.es pour que toutes et tous reçoivent l'ensemble des informations les concernant, en renforçant le secteur de la vie syndicale.

De développer la communication, tant en interne qu'en externe, en renforçant le travail mené jusqu'à présent.

De renforcer la formation syndicale pour la rendre plus en adéquation avec les besoins de la fédération, des organisations fédérées et des syndiqué.es.

De lutter pour obtenir de nouveaux droits syndicaux pour l'ensemble des salarié.es du privé et du public.

De travailler, avec ses organisations fédérées, au respect des règles financières statutaires (cotisation au 1%, versements réguliers).

De développer le travail fédéral en territoire.

De développer son travail avec les autres fédérations, les différentes structures de la CGT et les espaces confédéraux.

De développer son travail et ses relations aux niveaux européen et international.

Intervention de clôture *par Marie Buisson*

32

Supplément au Lien N° 190 - mars 2017



Tout d'abord je souhaite vous remercier toutes et tous pour nos débats, vifs, nos amendements et leur défense, déterminée, nos apéros et nos soirées, fraternels,... bref, pour votre investissement collectif qui a fait de cette semaine un moment riche et convivial.

Lors de nos débats nous avons réfléchi à nos mobilisations passées mais surtout au moyen de construire un front de résistance contre l'ensemble des attaques qui vont, quasiment à coup sûr, nous tomber dessus dans les mois à venir.

Et même encore plus rapidement au moment de la campagne présidentielle avec sa surenchère des propos racistes, homophobes, sexistes que vont échanger les candidats de la droite et de l'extrême droite, avec le soutien passif (au mieux !) d'autres. Pendant que le gouvernement Caze-neuve finira de mettre en place ses contre réformes en faisant les cartons.

Ensemble nous avons commenté les programmes des futurs candidats et listé les mesures qui vont encore dégrader les conditions de vie et de travail des salarié.es et des retraité.es et plus largement de la population.

Déjà les lois travail, Rebsamen, Macron, le CICE et le Pacte de responsabilité,... ont permis d'enrichir les entreprises, c'est-à-dire les actionnaires et les patrons en faisant payer les salarié.es.

C'est la poursuite de la casse de tous ces acquis du monde du travail qui est annoncée.

La déclinaison par décret de la loi travail, renvoyant aux entreprises les négociations sur le temps de travail, en est le signe le plus évident et amènera à coup sûr un recul des conditions de vie et de travail pour toutes et tous.

Ce sont des années de dures conquêtes des salarié.es pour gagner le droit au repos, aux loisirs, que l'on balaie d'un revers de main au nom des intérêts de quelques-uns et du dogme du libéralisme.

Au programme également, la poursuite de la politique engagée depuis plusieurs années dans nos ministères : austérité budgétaire, délé-gations de service public, mise en concurrence des établissements, restructurations et fusions de services et d'établissements, abandon des missions de service public au profit d'entreprises privées.

Les conséquences nous les voyons à l'œuvre au quotidien sur nos lieux de

travail : les personnels sont en souffrance, leurs métiers et leurs qualifications ne sont pas reconnus, les moyens alloués ne permettent pas de remplir correctement les missions qui leur sont confiées...

Il semble facile dans ce contexte de pointer les dysfonctionnements, nous-mêmes nous le faisons régulièrement, puis d'en conclure, comme dans les entreprises privées, que la faute en revient aux agents des services publics (trop nombreux, trop payés, ne travaillant pas assez, n'étant pas rentables...) et qu'il faut assouplir les règles fixant le temps de travail, rémunérer au mérite et casser les statuts.

Les textes PPCR en cours de validation sont un des instruments de cette remise en cause de nos garanties statutaires. Ce n'est pas le seul, mais c'est notre actualité immédiate et celui dont nous accompagnons aujourd'hui la mise en place faute d'avoir réussi à en bloquer le projet et puisque le gouvernement a choisi de ne pas s'appliquer les règles de l'accord majoritaire.

Cette bataille pied-à-pied contre la mise en place des contre-réformes successives est épuisante, elle répond pourtant à une demande des salarié.es qui comptent sur leurs représentant.es pour la mener au mieux pour la défense de leurs conditions de travail et de leurs salaires.

Dans la Fonction Publique, ces attaques contre les statuts sont le pendant de celles de la Loi El Khomri dans le privé. La campagne CGT

RAPPORT DE CLÔTURE

« Pas de loi travail dans mon entreprise » prend donc tout son sens dans notre Fédération.

En même temps que les tâches militantes quotidiennes de défense des salarié.es, nous avons à porter le projet d'une autre organisation du travail, d'une autre organisation économique, de la réappropriation du travail.

C'est le sens de nos débats, parfois longs et vifs, souvent complexes, sur notre projet alternatif et notre vision de l'éducation, de la formation, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la culture, de l'éducation populaire. Mais c'est aussi le sens de la campagne confédérale sur les 32h : travailler moins pour travailler mieux et tous.

La CGT, identifiée comme l'organisation centrale du front anti-loi travail, a subi des attaques médiatiques et pénales inédites ces dernières années, voire derniers mois, nous les avons largement évoquées dans nos débats. Notre organisation est donc la cible principale des attaques antisyndicales, accusée de bloquer les réformes, elle est le verrou à faire sauter.

Du coup nous avons aussi une grande responsabilité dans la construction des mobilisations à venir et dans la bataille idéologique contre la pensée unique libérale.

Nous aurons à le faire comme on le fait à la CGT, avec la volonté de se positionner clairement sur le plan idéologique mais avec les militant.es et les salarié.es dans nos organisations et sur nos lieux de travail et de vie.

C'est à nous, militants et militantes, de faire ce lien : d'informer nos collègues et nos syndiqué.es, de débattre, de construire collectivement des revendications partagées, puis

de savoir nous exprimer clairement sur ces revendications et sur nos orientations dans notre syndicat, pour une CGT offensive, déterminée, qui lutte et qui syndique.

Notre congrès par ses textes et ses débats, nous a donné une orientation très majoritaire. Nous allons donc la mettre en œuvre toutes et tous ensemble durant les 3 années qui viennent. Notre feuille de route est claire, son urgence évidente, il ne reste plus qu'à la mettre en place collectivement.

Pour cela nous avons besoin d'un outil syndical qui soit efficace au quotidien, pour défendre les conditions de travail et les droits des salarié.es du privé et du public, face à leurs employeurs ou à leurs chefs de service. Qui les représente et défende leurs intérêts dans les CT, les CAP, les CHSCT, les CE, aux prudhommes,... Mais aussi pour défendre les conditions de vie, l'augmentation du pouvoir d'achat et l'accès aux soins notamment, des retraité.es. Notre activité syndicale devra être collective et tournée largement vers les organisations et les syndiqué.es. Nous devons pouvoir mettre notre énergie militante au service de cette orientation et de sa mise en œuvre.

Nous avons bien sûr toujours à travailler à l'amélioration de notre outil syndical, nous aurons encore à débattre dans les mois à venir d'évolutions structurelles, ces débats font partie de notre vie démocratique. Toutefois il est important de ne pas perdre de vue qu'ils ne sont qu'un moyen de mettre en œuvre notre orientation et notre volonté de progrès social et non une fin en soi.

Notre activité fédérale pourra s'appuyer sur l'activité des collectifs qui fonctionnent, mettre en place ceux qui manquent pour créer les outils nécessaires et pour accompagner

nos réflexions, confronter, harmoniser nos points de vue.

C'est une nécessité qui est largement apparue dans nos débats autour des questions de formation professionnelle, de précarité, de travail santé, de discriminations, de laïcité, des enjeux de la recherche, du numérique, etc.

Nous devons aussi continuer à développer nos outils de communication, de formation, notre DLAJ. Mais aussi développer notre engagement dans les instances internationales de nos champs et les forums sociaux car notre volonté de transformer la société ne se cantonne pas à la France. Notre solidarité et notre volonté de paix et d'autodétermination des peuples doivent être portées partout.

Notre commission exécutive renforcée numériquement, renouvelée en partie, est la garante du respect de nos orientations, elle aura à les décliner, les faire évoluer en fonction des besoins de l'activité et de l'actualité. Mais elle est aussi là pour alimenter, faire vivre nos collectifs de travail, mutualiser les outils et les expériences. Au Bureau fédéral, renforcé lui aussi, de les mettre en œuvre ensuite et de faire vivre quotidiennement notre fédération.

Cette activité ne se substitue pas à celle des organisations, elle ne peut être ni concurrentielle, ni contradictoire avec l'orientation des syndicats. L'espace pour une activité fédérale utile à tou.tes existe mais l'investissement et la volonté de chaque organisation est nécessaire pour qu'elle soit possible et efficace.

Nous devons aussi poursuivre et renforcer notre participation à la vie confédérale, nos militant.es sont assez largement associés aux collectifs confédéraux réorganisés à l'issue du 51^e congrès.

RAPPORT DE CLÔTURE

Fédéraliser nos revendications n'est pas toujours simple, les confédéraliser l'est encore moins, c'est pourtant une nécessité lorsque l'on mesure, comme nous venons de le faire largement, l'ampleur de l'attaque globale qui se profile contre le monde du travail.

Au-delà de nos interventions au CCN ou dans les réunions des fédérations, c'est bien par notre participation au travail confédéral avec des camarades des autres fédérations, des UD, que nous pourrions porter les revendications des salarié.es et des retraité.es de nos secteurs, notre orientation.

Nous aurons l'occasion rapidement de le faire dans le cadre de la préparation des assises de l'Industrie prévue le 22 février prochain et pour lesquelles les fédérations de l'industrie sont demandeuses de ce travail commun.

Voilà nous allons essayer de faire tout ça ensemble, si possible avec efficacité, en respectant les orientations fixées par les syndiqué.es, mais aussi avec la convivialité de la vie collective et le plaisir de débattre, de confronter les idées, puis de faire front ensemble pour défendre les salarié.es, les retraité.es, les privé.es d'emploi et pour porter le projet d'une éducation, d'une formation émancipatrices, pour garantir à toutes et tous l'accès à la culture, à l'enseignement supérieur, pour défendre une recherche qui ne soit pas soumise aux intérêts du libéralisme et à l'obligation de rentabilité. Mais aussi pour renforcer notre syndicalisme de lutte, de classe et de masse et notre volonté de transformer la société pour une société libérée du capitalisme.

Je ne peux pas terminer cette intervention sans dire un mot de remerciement tout particulier pour les

camarades qui ont mis toute leur énergie à l'organisation matérielle quotidienne de notre congrès.

Et en tout premier lieu au grand chef, Olivier, qui vous a orienté, informé, houspillé toute cette semaine, et avec lui nos deux camarades retraités et plein d'énergie Dominique Hennache et Christian Caristan, merci pour votre disponibilité ! Merci aussi aux animateurs et animatrices de commissions qui ont veillé quelques nuits.

Et merci à la belle équipe de rédaction de notre journal de congrès : Charlotte, Christine, Matthias, Alain, Matthieu et Nadine !

Enfin merci à Agnès pour avoir assuré une semaine de secrétariat décentralisé au Bellambra de Dourdan.

Bon retour à toutes et tous camarades ! Vive la CGT et vivent les luttes qui gagnent !

Le nouveau Bureau fédéral



Rapport financier par Martine Farner



Le congrès, qui s'est tenu à Dijon en décembre 2013, avait décidé de développer, mieux et plus, la vie démocratique pour répondre aux enjeux auxquels nous sommes confrontés avec plus de réunions des instances et collectifs de travail fédéraux, des moyens donnés aux camarades du privé pour une meilleure place dans l'activité fédérale, une plus grande prise en charge de la formation syndicale, et le retour à des LIEN de 24 pages.

Le mandat qui vient de s'écouler n'a pas été un long fleuve tranquille pour la partie finances de la FERC avec la démission du président de la CFC, et cette dernière année, l'absence prolongée de moi-même puis celle du nouveau président de la CFC.

Ces situations fortuites ont amené certaines et certains camarades à prendre, au pied levé, des responsabilités qu'ils n'avaient pas envisagées à l'origine.

Je tiens personnellement à remercier toutes et tous ces camarades, sans lesquels, la Fédération n'aurait probablement pas pu présenter des comptes financiers complets aujourd'hui, et tout particulièrement Arnaud, notre commissaire aux comptes, Agnès et Michel AMAN qui ont été d'une aide très précieuse au quotidien.

OÙ EN SOMMES NOUS AUJOURD'HUI ?

Les 3 exercices comptables de ce mandat, comme les 3 précédents, ont été tenus et présentés selon les règles comptables applicables aux organisations syndicales et conformément certifiés, arrêtés par le bureau fédéral, approuvés par la Commission exécutive et publiés au Journal Officiel dans un bilan comptable où figure le passif et l'actif et un compte de résultat qui retrace les produits et les charges.

Ce qui a permis de montrer que 2013, année de notre congrès, a été plutôt bonne.

Ce qui s'est traduit par un exercice excédentaire de 6 531 €. Excédent qui aurait pu être au niveau de 2012 si nous avions récupéré à temps les 34 000 € du paritarisme du Sport.

2014, année des élections professionnelles, a vu :

- la formation des membres de la CE nouvellement élue,
- la prise en charge des stages d'accueil en plus des 3 stages annuels déjà pris en charge,
- le développement de la formation CGT des élu.es et mandaté.es dans les CHSCT dans nos établissements,
- la campagne électorale.

Elle nous a permis de mettre une réserve pour aider les camarades du privé à exercer leurs droits syndicaux dans de bonne condition éventuellement en prenant en charge une partie de leur salaire et de faire de même pour un poste pour le secteur associatif en compensation du départ de Danielle QUETIN en charge de ce secteur.

Le résultat de l'exercice est également excédentaire (de 82 280 €).

2015, voit la réalisation effective des travaux d'amélioration de travail des salarié.es et permanent.es de la Fédération et de ses organisations hébergées à Montreuil.

Partant du principe que, grâce au paritarisme qui devrait rester à somme constante malgré la réforme en cours, les résultats des exercices de ces dernières années sont excédentaires de 30 000 € environ.

La Fédération porte les CEF à 6, prévoit l'utilisation de 70 % du fonds du paritarisme sport et animation pour dégager l'équivalent d'un poste à temps plein pour animer ce secteur, et ce en 2 temps, la moitié en 2015 et la totalité en 2016 et décide de prendre en charge, en plus des formations d'accueil, le forfait pédagogique de 655 € pour chaque formation syndicale de Courcelles.

À cela s'est ajoutée, la décision du CCN d'une répartition financière solidaire pour maintenir l'entreprise de presse NVO, à laquelle la fédération a répondu favorablement même si elle a contesté le mode de calcul qui ne prenait pas en compte le fait qu'elle ne touche que 4,50 % de la part professionnelle contrairement à d'autres fédérations.

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 10 384 € car il a été décidé de « nettoyer » les comptes en supprimant des produits engagés à tort et jamais perçus des années précédentes. Ce déficit est également à relativiser car après récupération des 60 000 € de réserves pour travaux qui ont été réalisés, l'exercice est excédentaire de 49 616 €.

NOS RESSOURCES

Elles sont constituées par les cotisations dont le montant prend en compte non seulement les cotisations perçues au titre de l'année en cours mais également les cotisations perçues au titre des années antérieures, auxquelles s'ajoutent la subvention confédérale ATMP, des partenariats avec la MACIF, AG2R,

RAPPORT FINANCIER

36

Supplément au Lien N°190 - mars 2017

Humanis, Harmonie Mutuelle dont certains d'entre eux sont parmi nous aujourd'hui et du paritarisme, et pour 2015 d'un versement de la commission confédérale FNI pour la CGT Educ'action. Celles issues de la publicité et du paritarisme, je vous le rappelle, sont aléatoires puisqu'elles dépendent de paramètres dont nous ne sommes pas maîtres et de différentes règles notamment la représentativité.

Sur la courbe «comparatif COGETISE», nous pouvons remarquer, alors que nous nous renforçons (+ 1 000 adhérents comme le confirme le document fourni par Olivier), que les rentrées de cotisations ne cessent de baisser depuis 2011 et cela doit nous interroger.

L'année 2014 est l'année où les rentrées de cotisations sont les plus faibles. A cela deux raisons : en partie la mise en place du système européen des prélèvements SEPA mais également probablement la répercussion de la baisse du taux de la part fédérale, votée en 2012. L'année 2015 le confirme et l'année 2016 sera probablement à la même hauteur que 2015 voir inférieure.

La structure du budget, quant à elle, est relativement stable :

En dépenses :

- salaires et cotisations : 11 %
- presse fédérale : 11 %
- actions/luttes : 1 %
- activité fédérale c à d nos instances : 37 % en hausse (24-25 % en 2013)
- formation syndicale : 4-5 %
- fonctionnement : 19 %
- charges locatives : 7 %
- impôts et taxes : 2 %

En recettes :

- cotisations : 48 % (65 % en 2013)
 - produits divers (pub - participation formation - subvention AT/MP - vente de formations membres CHSCT - dons - remboursement divers - intérêts livret A) : 7 %
 - paritarisme : 26 % en 2013 - 21 % en 2015 (36 % avec le reliquat 2014 perçu en 2015)
- ce qui confirme que les décisions prises ont été réalisées.

L'ETAT DE TRESORERIE

au 31/12/2015

Dans lequel figure :

- le patrimoine qui s'élève à 46.31 €
- les disponibilités c'est-à-dire l'argent disponible sur les différents comptes
- les réserves pour notre congrès (10 000 €) - les travaux à l'étage (60 000 €) - les élections professionnelles de 2018 (15 500 €) et la formation syndicale (15 500 €)
- les créances qui se composent
 - . des produits à recevoir qui sont essentiellement des dépenses engagées par la fédé en attente de remboursements des composantes et de la récupération de TVA
 - les dettes
 - . envers des fournisseurs
 - . sur les cotisations sociales qui correspondent au 4^e trimestre qui ne peuvent pas être payées avant janvier
 - . sur le compte formation qui en fait n'est pas de l'argent qui appartient en propre à la FERC mais qui transite simplement puisque versé en 2014 par Uniformation, il a été reversé en 2015 aux différents partenaires bénéficiaires (la FD des organismes sociaux, la FD des Services Publics et l'USPAOC).

N'oublions pas que les préoccupations politiques et financières sont étroitement liées.

La dimension financière au regard des engagements politiques doit rester une des préoccupations essentielles de la Direction fédérale avec l'incontournable participation de la commission financière de contrôle.

Outil de contrôle, la CFC sortante a vécu comme je l'ai déjà dit précédemment beaucoup de perturbations pour exercer son mandat dans de bonnes conditions.

Il faudrait réfléchir à ce que les membres de la CFC soient de véritables acteurs.trices de la politique financière et de la vie démocratique pour servir d'appui à la trésorière-administratrice et être en capacité

de faire des propositions à la CE. Pour cela, il faudrait favoriser leur formation syndicale.

La future direction devra également réfléchir aux moyens de mettre en place un plan de renforcement dans nos champs de syndicalisation et une action spécifique pour la continuité syndicale pour les futures retraités.es.

Nos budgets sont directement liés à cet état de fait, le fonctionnement de la fédération en dépend.

Mettre l'accent sur la syndicalisation est un élément incontournable qui doit nous permettre de sauvegarder notre indépendance financière, même si la recherche de publicité, de subventions n'est pas à négliger.

Devant le constat de baisse de rentrée des cotisations, nous devons, avec la future CFC, analyser les causes puis réfléchir et débattre collectivement pour trouver des pistes (meilleure rentrée des cotisations, syndicalisation, ré augmentation de la part fédérale, mutualisation...).

Enfin, avant de vous laisser la parole, j'aimerais souhaiter bonne chance à la future direction, et vous remercie de votre attention.

Martine FARNER



Chantal PICHOT
nouvelle trésorière
administratrice

Appel du congrès « Solidarité avec les peuples en Turquie »

Nous suivons avec beaucoup d'inquiétude les événements dramatiques qui se déroulent en Turquie.

Depuis le coup d'Etat avorté du 15 juillet, pas un seul jour n'est passé sans que nous ayons l'information d'arrestations de journalistes, de députés, de maires, de syndicalistes, de répression du peuple kurde, d'interdictions de journaux, d'agence de presse, de chaîne de télévision, de station de radio, d'associations, etc. L'état d'urgence décrété permet au gouvernement de contourner l'Assemblée nationale et de légiférer par décrets-lois.

Le parti islamo-conservateur de l'AKP, au pouvoir depuis 2002, a publié trois décrets-lois depuis la rentrée scolaire de cette année pour limoger des dizaines de milliers de fonctionnaires.

Il s'agit d'une situation inédite dans l'histoire récente de la Turquie puisqu'au total 93 000 employés du secteur public ont été licenciés dont plus de 30 000 enseignants.

Les syndicats de l'Education en Turquie évoquent aujourd'hui le chiffre de 1.5 millions d'élèves privés d'enseignement. C'est le droit à l'éducation de ces élèves qui est purement et simplement bafoué. Dans l'enseignement supérieur, les recteurs élus des 181 universités, ont été suspendus et c'est désormais Erdogan qui les nomme directement.

Le coup d'Etat avorté du 15 Juillet a été qualifié le même jour de « bénédiction de Dieu » par Erdogan lui-même. Le gouvernement de l'AKP avait engagé depuis bien longtemps des réformes institutionnelles en vue d'instaurer progressivement un régime autoritaire.

Cependant, jusque là, les forces démocratiques et progressistes du pays avaient réussi à les contrer.

C'est pour cela, entre autres, que l'AKP utilise l'état d'urgence et les décrets-lois pour les museler. Cette situation n'est pas tolérable. Nous revendiquons avec eux l'abrogation immédiate de l'état d'urgence.

Parmi les 30 000 enseignants licenciés, 10 400 appartiennent au syndicat progressiste Egitim-Sen, membre de l'Internationale de l'Education comme la FERC-CGT. La lutte paie puisque le 25 novembre face à la mobilisation le ministère de l'Education Nationale a accepté de réintégrer 6 000 enseignants et a indiqué le 7 décembre que près de 1000 seront réintégré dans les semaines qui viennent.

Cette lutte doit continuer et pour cela nous répondons aux appels lancés par le syndicat Egitim-Sen. Nous affirmons notre solidarité avec les syndicats engagés dans la lutte légitime qu'ils mènent parfois au risque de la sécurité et de la vie de leurs militants, pour un pays démocratique et une éducation publique, laïque, de qualité.

La FERC salue également le combat des femmes, qui a fait reculer le gouvernement sur le projet de loi concernant l'impunité des violeurs.

Face à une telle situation le silence des gouvernements européens est indigne. Il n'est pas acceptable de plier devant le chantage d'Erdogan qui menace d'ouvrir les frontières pour laisser passer les réfugiés syriens. Il ne peut être question de légitimer un régime dictatorial au nom d'une politique migratoire réactionnaire.

Doit-on rappeler que ces Syriens fuient une guerre dont la France est partie prenante ?

Par ailleurs cette politique d'Erdogan mène progressivement à une guerre civile, provoquant une situation dangereuse, non seulement

pour toute cette région, mais de surcroît pour les peuples d'Europe eux-mêmes. Notre solidarité avec la lutte démocratique de nos camarades de Turquie, c'est aussi une part de notre propre lutte pour une société plus démocratique.

Nous demandons la libération de toutes celles et ceux qui ont été emprisonnés pour des délits d'opinion, et la réintégration dans la fonction publique de tous les personnels injustement licenciés.

La FERC-CGT réunie en congrès à Dourdan, le 9 décembre 2016, appelle à la solidarité avec les syndicalistes de Turquie. Et notamment, avec le syndicat de l'éducation Egitim-Sen pour lequel vous pouvez adresser vos dons à la FERC-CGT avec la mention « solidarité syndicalistes de Turquie ».

Elle invite les organisations de la FERC à s'adresser à l'ambassade de Turquie en France pour exiger la libération de toutes celles et ceux qui ont été emprisonnés pour des délits d'opinion, et la réintégration dans la fonction publique de tous les personnels injustement licenciés.



Résolution pour l'adhésion de la FERC-CGT à BDS France

Loin de chercher une solution juste et pacifique avec les Palestiniens, l'Etat d'Israël, à travers ses gouvernements successifs, s'engage toujours plus dans la violence de l'occupation, de la colonisation, et la violation des droits humains.

Face à l'impunité de l'État israélien, aux violations du droit international des peuples et à la complicité des grandes puissances, à commencer par notre gouvernement, la Fédération de l'Education, de la Recherche et la Culture de la CGT décide de rejoindre l'appel lancé en 2005 par 172 organisations de la société civile palestinienne pour une campagne de Boycott, de Désinvestissement et de Sanctions (BDS) contre l'État d'Israël tant que celui-ci ne respectera pas les droits de l'Homme en Palestine.

Il s'agit entre autre de boycotter ce qui est produit par des entreprises israéliennes dans les territoires occupés.

Parce que nous sommes résolument ancrés dans le camp de la justice et de la paix, parce que notre syndicalisme n'a pas de frontières, nous sommes résolus à agir dans le cadre de la campagne BDS France pour arriver à une paix juste et durable qui passe par :

- la fin de l'occupation et de la colonisation des terres Palestiniennes et le démantèlement du Mur,
- la reconnaissance des droits fondamentaux des citoyens arabes d'Israël à une égalité absolue avec les autres citoyen.nes.
- le respect des droits des réfugié.es palestinien.nes à revenir sur leurs terres et dans leurs maisons.

Le 12^e Congrès de la FERC-CGT qui s'est tenu du 5 au 9 décembre 2016 à Dourdan se prononce à nouveau pour l'arrêt des poursuites contre les militant.es BDS en France. Il demande également la suppression des circulaires criminalisant les actions de la campagne BDS et de toute action syndicale.



Motion sur l'outil fonction publique

Le 12^e congrès réaffirme la pertinence du champ fédéral permettant d'organiser au sein de la confédération CGT les salariés de droit public et privé de l'Éducation, la Recherche et la Culture.

Il considère par ailleurs indispensable l'outil commun permettant de représenter les syndiqué.es de la CGT du champ de la fonction publique d'État, leurs fédérations, leurs syndicats, auprès du ministère de la Fonction publique, au niveau du Conseil commun de la fonction publique de l'État et du conseil commun pour porter et défendre leurs revendications.

L'évolution nécessaire de l'outil CGT «Fonction publique d'État» et la stabilisation de ses statuts doivent permettre d'aborder avec plus de cohérence et d'efficacité les enjeux revendicatifs essentiels négociés au niveau de la fonction publique d'État.

Il s'agit notamment dans ce cadre de défendre et d'améliorer la garantie que constitue le statut général des fonctionnaires fragilisé par les politiques actuelles et menacé dans son existence même par différents candidats à la présidentielle, en particulier des partis de droite et d'extrême droite.

Il est indispensable d'améliorer la coordination et les échanges entre les fédérations et l'outil commun Fonction publique d'État autour des questions revendicatives et de la construction d'actions.

Les repères revendicatifs de notre Fédération adoptés lors des CNF de 2014 et 2015 réaffirment nos priorités revendicatives que sont l'emploi, les salaires, la lutte contre la précarité, la protection sociale, les conditions de travail, les droits sociaux... tant pour les salarié.es du public que du privé.

Pour la Fonction publique d'État si l'outil commun UGFF (dénomination

actuelle) permet à la CGT de parler d'une seule voix auprès du ministère de la Fonction publique, notre fédération, ses syndicats ou unions de syndicats sont responsables de la représentation des salarié.es de nos champs professionnels dans les ministères concernés.

Profondément attaché au syndicalisme confédéré de la CGT, le 12^e congrès considère également que l'ensemble des questions revendicatives concernant des millions de fonctionnaires, plus de 1,3 millions dans notre champ fédéral, nécessite une confédéralisation de nos démarches.

La défense et la promotion des services publics est l'un des enjeux de l'affrontement Capital Travail comme nous l'avons réaffirmé à l'occasion de toutes les actions interprofessionnelles de ces dernières années.

Tout en enregistrant avec satisfaction les modifications intervenues entre le projet initial de fin août 2016 et la version finale adoptée à la CE de l'UGFF d'octobre 2016, le congrès tient à faire les observations suivantes :

En formalisant l'existence d'une « fédération des syndicats de l'État » affiliés directement à l'UFSE, le projet de statuts qui sera proposé au congrès de l'UGFF en mars prochain risque de nous éloigner de la complémentarité et de la coordination nécessaires des structures et de dessaisir nos fédérations des questions revendicatives communes à toute la Fonction publique.

Le statut de fédération qui pourrait être donné à cette structure créerait de fait une ambiguïté et pourrait fragiliser les fédérations existantes : plusieurs syndicats ou unions de syndicats ont d'ailleurs annoncé leur volonté de simple affiliation. Or, au sein de notre Fédération nous mettons tout en œuvre pour permettre aux syndicats du privé et

du public de travailler en commun aux questions revendicatives, à la défense de tous les salarié.es quel que soit leur statut.

Ce d'autant plus que les contrats de droit privé se développent dangereusement dans divers organismes publics du champ de la Fédération.

Le congrès de la FERC reconnaît par ailleurs la nécessité pour les non-affiliés de se fédérer, soit dans des fédérations existantes, soit, pour les secteurs de la Fonction publique d'État non couverts par un champ fédéral de créer un nouvel espace fédéral.

Il réaffirme la disponibilité de la FERC pour débattre de l'opportunité d'une affiliation en son sein de ceux dont le champ professionnel relève de l'Éducation, la recherche ou la Culture totalement ou en partie.

Le 12^e congrès de la FERC estime que, dans ce contexte, une concertation préalable au congrès de l'UGFF est nécessaire dans le cadre de la confédération pour trouver une issue positive à un débat qui depuis trop longtemps fragilise la CGT dans la Fonction publique.

Ce débat doit permettre de clarifier ce qui fait blocage et de trouver des réponses consensuelles sur ce qui rassemble : la nécessité de statuts cohérents et efficaces pour tout à la fois :

- renforcer le rôle de coordination de l'UGFF pour la Fonction publique d'État,
- stabiliser et renforcer les fédérations qui légitimement représentent les salarié.es de leurs champs respectifs dans les ministères concernés et leurs adhérent.es au sein de la confédération,
- donner aux organisations non fédérées un cadre fédéral conforme aux statuts de la CGT,
- conforter l'existence des syndicats nationaux, unions de syndicats et autres structures dont se sont dotés les syndiqué.es CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture.



L'APPEL DU CONGRÈS

Appel du Congrès de la FERC-CGT - 9 décembre 2016 -

L'année 2016 a été marquée par nos luttes d'ampleur, **privé et public, ensemble contre la loi « Travail »**. La CGT avec FO, FSU, Solidaires, UNEF, FIDL et UNL revendiquent l'abrogation de cette loi. **La CGT poursuit avec les salarié-es et les jeunes le combat contre sa mise en place dans les entreprises et conteste sa légalité devant l'Organisation Internationale du Travail.** Après avoir attaqué le Code du Travail, les gouvernements veulent démanteler le statut général des fonctionnaires : transfert de fonctionnaires d'État à la territoriale voire licenciements ; remise en cause des garanties d'emploi et de carrière, arrêt des recrutements, et développement généralisé du travail précaire...

La signature du traité de libre échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA) créerait un marché unique qui ne pourrait que dégrader une législation sociale déjà fortement attaquée. En prônant la libéralisation du service public, ce traité généraliserait le dumping social et accentuerait les dégradations des conditions de travail et d'emploi.

Derrière le statut général des fonctionnaires, les gouvernements remettent en cause les missions de service public : marchandisation, transfert des missions de l'État aux régions, privatisation, arrêt programmé des missions purement et simplement.

Tout cela se fait au détriment des usagers et des conditions de travail des personnels.

Dans les secteurs de l'Éducation, de la Formation, de la Recherche, de la Culture :

- L'objectif aujourd'hui est d'enlever la **Formation Professionnelle initiale** du ministère de l'Éducation Nationale, pour la transférer aux Régions. Ce serait un incroyable retour en arrière, remettant la formation professionnelle et des centaines de milliers de jeunes sous la coupe du patronat local. Cela se traduirait également par une **attaque directe contre le statut des professeur-es de lycée professionnel**. Pour les personnels de l'AFPA, c'est aujourd'hui la pérennité de leur mission de formation continue pour adultes qui est menacée.
- Dans l'Enseignement initial, c'est sans réel contrôle et au mépris de la laïcité que le MEN laisse se développer en toute autonomie l'**Enseignement privé sous contrat** très majoritairement catholique. Les **personnels, agents publics et de droit privé, en sont les premières victimes.**
- **La Recherche et l'Enseignement Supérieur subissent une régionalisation** (ComUE et fusions d'établissements) qui déstructure leurs missions nationales et leurs établissements. Par ailleurs, le financement de la recherche sur projets couplé à la diminution drastique des budgets récurrents asservit la recherche publique aux intérêts du capital.
- **La Culture subit une marchandisation de ses missions.** Le Ministère de plein exercice, que nous revendiquons, est amputé par les baisses de crédits et par les délégations de compétences ou dépecé par les préfets.

L'APPEL DU CONGRES

Leurs soi-disant « réformes » visent à nous faire retourner au début du XXème en détruisant les conquêtes sociales, notamment celles de 1936 et 1945. **Aujourd'hui, il n'y aurait plus de moyens pour la Recherche, l'Éducation, la Culture ?** Alors que des milliards de financements publics (CICE, CIR...) sont donnés à bon compte au patronat, sans création d'emplois, sans investissements ni développement de la recherche. **Dans le même temps, sont annoncés des centaines de milliers de suppressions d'emplois publics et privés, des augmentations de temps de travail sans rémunération (travailler plus pour gagner moins !), un nouveau recul de l'âge de départ en retraite, ...**

Les salarié.es se battent contre ces politiques dans tous les secteurs : elles et ils luttent **contre la réforme des rythmes scolaires et la réforme du collège, contre la sortie des lycées de l'éducation prioritaire, contre la mise en place d'une évaluation / management des personnels qui va de pair avec le pouvoir renforcé des chefs d'établissements,**

contre le contrôle de carrière des enseignant-es et chercheur-es, contre les primes au « mérite » (RIFSEEP...), pour la fonctionnarisation des personnels ouvriers des CROUS sans perte de salaire ni d'acquis, pour défendre une culture et une éducation populaires au service du plus grand nombre, pour l'augmentation des salaires, les créations d'emplois, la résorption de la précarité...

En remettant en cause toutes nos conquêtes sociales, en mettant en place des politiques sécuritaires et anti-démocratiques (état d'urgence, criminalisation de l'action syndicale, usages répétés du 49-3), **les gouvernements Hollande favorisent la montée des idées de l'extrême droite.** L'affichage social du Front National ne doit pas tromper le monde du travail : il développe une politique pro-patronale qu'il applique déjà partout où il est élu. Ce parti porte des valeurs aux antipodes de celles défendues par la CGT et a comme objectif de casser le mouvement syndical.



LE PROJET DE SOCIÉTÉ DES FORCES RÉACTIONNAIRES VA À L'ENCONTRE DES VALEURS DE DÉMOCRATIE, DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATION ET DU PROJET DE TRANSFORMATION SOCIALE ET D'ÉMANCIPATION PORTÉ PAR LA FERC-CGT.



La politique libérale des différents gouvernements Hollande sert de marchepied à Fillon. Dans son programme de surenchères anti-sociales, l'ancien premier ministre de Sarkozy propose d'aller encore plus loin, avec l'annonce de la suppression de 500.000 emplois publics, de la privatisation de la Sécurité Sociale, de la casse de l'Éducation nationale... Dans une telle situation, les salarié-es ne peuvent compter que sur leurs propres forces et sur leurs mobilisations pour faire valoir leurs revendications.

Quelle que soit l'issue des élections à venir, nous nous acheminons vers des chocs majeurs. Il faudra défendre nos droits et préserver un service public au bénéfice de toute la population. **Les délégué-es au 12ème congrès de la FERC-CGT considèrent qu'une riposte d'ensemble est nécessaire et urgente. Elles et ils appellent les personnels de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Culture à s'associer dès maintenant à toutes les actions qui s'inscrivent dans la continuité de la mobilisation pour l'abrogation de la Loi « Travail ».** Une échéance immédiate est d'**assurer le succès du vote CGT aux élections TPE (du 30 décembre 2016 au 12 janvier 2017),** où les salarié-es pourront confirmer leur refus que l'accord individuel d'entreprise se substitue aux accords collectifs de branche.

Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture



NOUVELLE DIRECTION ÉLUE

COMMISSION EXÉCUTIVE FÉDÉRALE

ANDRE	Eliane	FERC Sup	LAOUAR	Khaled	UN CGT CROUS
ANGOMARD	Christophe	SNEIP	LE DIVECHEN	Ghislaine	UN FJT
ANTONUCCI	Jean Luc	FERC Sup	LEGRAND	Philippe	SNEIP
BARBIER	Alain	UFR	LIGNIER	Françoise	SDEN 25
BARIAUD	Christine	SDEN 41	MARCILLOUX	Mickaël	SDEN 95
BERGER	Cendrine	FERC Sup	MARTIN	Vincent	FERC Sup
BLOND	Elena	SDEN 03	MEDJBOURI	Patricia	SNPEFP
BODIN	Fabienne	SDEN 29	MOREAU	Frédéric	SDEN 91
BŒUF	Christiane	CGT INRA	MORVAN	Marc	FERC Sup
BOUYRIES	Philippe	UFR	OZDEMIR	Huseyin	UN CGT CROUS
BRABANT	Matthieu	SDEN 30/48	PEREZ	Matthias	SDEN 93
BRIAND	Gwenola	SNEIP	PERRET	Catherine	SDEN 58
BUISSON	Marie	SDEN 92	PICHOT	Chantal	UN CGT CROUS
CARON	Lise	SNTRS	PICOL	Pascale	SNEIP
CASTELLANI	Nadine	SDEN 13	POHER	Christel	FERC Sup
CHAMPOUSSIN	Olivier	SDEN 69	POLINIÈRE	Sylvie	SDEN 30/48
CRU	Fabienne	SDEN 77	PRINZ	Catherine	SDEN 57
DESIRE	Patrick	SDEN 75	RISSEL	Christele	SDEN 56
DIAGNE	Roland	SDEN 59	SCHERTZ	Clément	UN CGT CROUS
DOCAIGNE	Patricia	SN AFPA	SERBIT	Patrick	UFR
DUVERNE	Danielle	UFR	SIMONNEAU	Dominique	CGT INRA
ERARD	Fred	FERC Sup	THUEUX	Jérôme	UN CGT CROUS
FERRIER	Laurent	CGT INRA	VANBESIEEN	Charlotte	SDEN 93
FILLIOT	Christian	SN AFPA	VINCENT	Rachel	MFR
FOURAGE	Christine	SNPEFP		Bureau Fédéral	
FRABONI	Marie Thérèse	SNP-js	COMMISSION FINANCIERE DE CONTROLE		
GOMMERAIS	Alain	Syplie			
JOLLY	Jean-Yves	SDEN 50	BENAMAR	Valérie	SNCA
KAFAI	Mitra	FERC Sup	LABRANCHE	Jean Claude	SN AFPA
KISTER	Jean	SNTRS	MANAUTA	Michel	UFR
KLEIN	Lorena	SNTRS	MARQUES	Elisabete	SDEN 69
LANGUIL	Jean-Pierre	UG CGT MJC	TOUSEAU	Patrick	sport

Secrétaire générale : **Marie BUISSON**

Trésorière-administratrice : **Chantal PICHOT**

12 camarades de droit privé
49 camarades de droit public
31 femmes et 30 hommes
La moyenne d'âge est stable à 51,63 ans

LES VOTES

43

Supplément au Lien N°190 - mars 2017

Rapport d'activités

NB VOIX	24089	
Votants	19 067	79,15%
Abstentions	2 710	14,21%
Exprimés	16 357	85,79%
POUR	14 721	90,00%
CONTRE	1 636	10,00%

Document d'orientation

NB VOIX	24089	
Votants	19 466	80,81%
Abstentions	3 151	16,19%
Exprimés	16 315	83,81%
POUR	14 399	88,26%
CONTRE	1 914	11,73%

Modifications statutaires

NB VOIX	24089	
Votants	19 466	80,81%
Abstentions	2 392	12,29%
POUR	15 438	79,31%
CONTRE	1 636	8,40%

Rapport financier

NB VOIX	24089	
Votants	19 043	79,05%
Abst.	1 865	9,79%
Exprimés	17 178	90,21%
POUR	17 154	99,86%
CONTRE	24	0,14%

Résolution 1^{ère} partie

NB VOIX	24089	
Votants	19 067	79,15%
Abstentions	2 710	14,21%
Exprimés	16 357	85,79%
POUR	14 721	90,00%
CONTRE	1 636	10,00%

Résolution 2^{ème} partie

NB VOIX	24089	
Votants	19 043	79,05%
Abstentions	2 636	13,84%
Exprimés	16 407	86,16%
POUR	15 616	95,18%
CONTRE	791	4,82%

Résolution 3^{ème} partie

NB VOIX	24089	
Votants	19 466	80,81%
Abstentions	3 122	16,04%
Exprimés	16 344	83,96%
POUR	13 356	81,72%
CONTRE	2 988	18,28%

Motion Fonction publique

NB VOIX	24089	
Votants	22 711	94,28%
Abst.	702	3,09%
Exprimés	22 009	96,91%
POUR	17 152	77,93%
CONTRE	4 857	22,07%



Loi de financement de la Sécurité sociale 2017 : ce qui change... ou pas !

Adoptée en décembre dernier, la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2017 présente assez peu de nouveautés...

Pas de clauses de codésignation !

Jusqu'en 2013, il était possible pour une branche de mettre en place un régime collectif en santé ou prévoyance et de désigner un organisme assureur (Mutuelles, Institutions de prévoyance ou assureurs). Afin de mutualiser ce régime à l'échelle de la branche, les entreprises étaient alors tenues de souscrire un contrat auprès de l'organisme choisi. C'est ce que l'on appelait une clause de désignation. En 2013, ces clauses ont été censurées par le Conseil constitutionnel. Le législateur avait déjà tenté de les réintroduire en 2014 sous la forme de clauses de recommandation. L'idée était alors de surtaxer les contrats souscrits auprès d'organismes non-recommandés : principe également retoqué par le Conseil constitutionnel.

La LFSS 2017 prévoyait une fois de plus le retour de la codésignation - au moins deux organismes - pour les garanties décès, incapacité, invalidité ou inaptitude. À nouveau saisi, le Conseil constitutionnel a une nouvelle fois censuré l'article de la loi prévoyant ces clauses, considérant que l'effet sur les recettes des régimes obligatoires ou des organismes concourant à leur financement était trop indirect. Dès lors, cette disposition n'a pas sa place au sein d'une LFSS et en ce sens elle est contraire à la Constitution.

En l'état, les branches ne peuvent donc que recommander ou labelliser un organisme assureur. Celles qui ont fait appel à la recommandation mettent en place un fonds appelé Haut Niveau de solidarité à hauteur de 2% de cotisations qui permet de prendre

en charge des personnes non couvertes par le régime comme les apprentis, de mener des actions de prévention et de renforcer l'action sociale.

Versement santé : exclusion possible par DUE

Introduit par la LFSS 2016, le versement santé permet aux employeurs d'exclure :

- les salariés dont le contrat de travail ou le contrat de mission d'une durée inférieure ou égale à trois mois,
- les salariés dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure ou égale à 15 heures, de la couverture obligatoire en santé. Ils doivent en contrepartie mettre en place un versement santé mensuel qui aide ces salariés à financer leur couverture individuelle responsable.

Cette possibilité peut être prévue par un accord collectif au niveau de la branche ou de l'entreprise, et pouvait l'être également temporairement jusqu'au 31 décembre 2016, par décision unilatérale de l'employeur (DUE). La LFSS 2017 pérennise la possibilité de recourir à une DUE pour prévoir cette exclusion.

Invalidité et retraite : plus de souplesse

La LFSS 2017 permet aux personnes au chômage depuis une courte durée qui atteignent l'âge légal de la retraite de continuer à bénéficier, durant un certain délai fixé par décret, de leur pension d'invalidité afin de leur permettre la poursuite de démarches

de retour à l'emploi. À l'issue de cette période, ceux qui n'ont pas repris d'activité voient leur retraite (à taux plein) se substituer automatiquement à leur pension d'invalidité.

L'acte juridique

Au-delà du contrat souscrit auprès d'un organisme assureur, un régime collectif de santé ou de prévoyance doit être encadré par un acte juridique : accord, de branche ou d'entreprise, référendum ou DUE. Cet acte doit prévoir la portabilité des droits après la cessation du contrat de travail et définir notamment la participation de l'employeur au financement du dispositif. Rappelons qu'en matière de couverture de frais de santé, elle ne peut être inférieure à 50 % de la cotisation.

* Loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la Sécurité sociale pour 2017 publiée au JO le 24 décembre 2016.

Rémi TESSIER

02 23 25 01 61

remi.tessier@harmonie-mutuelle.fr
protection-sociale-entreprise.fr



Harmonie Mutuelle, 1^{re} mutuelle santé de France.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Sirene 538 518 473, numéro LEI 969500JLUSZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.



**Harmonie
mutuelle**

En harmonie avec votre vie